

COMMENTAIRE

- 3 La politique commerciale, l'union douanière et le renforcement du marché régional en Afrique de l'Ouest.
- 6 Le Sud face à la crise : l'Afrique dans la mondialisation en crise.
- 8 Instauration d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO et développement d'un marché régional intégré en Afrique de l'Ouest : quelles liaisons ?
- 11 Commerce informel en Afrique de l'Ouest : enjeux et limites.
- 13 Le soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique : une vision partagée.

NOUVELLES DE L'OMC

- 15 OMC/ Doha : Les négociations n'ont pas suffisamment avancé pour provoquer une rencontre des ministres ; la revue de mars qui ne concernera que les hauts fonctionnaires.
- 17 ADPIC : En plus des questions traditionnellement négociées, les membres se penchent sur le fonctionnement de la décision du 30 Août 2003.

NOUVELLES REGIONALES

- 18 APE : Appels et arguments pour une suspension des négociations.
- 19 Sommet des chefs d'Etat de la CEDEAO : la région s'engage pour le développement : le marché commun, l'agriculture, les APE et les infrastructures au menu des discussions du dernier sommet des chefs d'Etat.
- 20 L'Afrique et les BIC, de compagnons idéologiques à partenaires commerciaux.

PUBLICATIONS ET ÉVÉNEMENTS

- 24 Publications
- 24 Événements

PASSERELLES est une publication conjointe de Enda tiers monde et ICTSD. Elle a pour vocation de fournir une perspective africaine dans les négociations commerciales multilatérales et bilatérales.

Editorial¹

Intégrer les marchés régionaux avant de les ouvrir : les régions africaines face à une équation simple

Il est désormais communément admis qu'un marché régional vaste et intégré offre des opportunités supplémentaires pour attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE), permet d'atteindre la masse critique nécessaire à une capacité d'offre compétitive et sert d'amortisseur contre les chocs externes qui, autrement, auraient eu une incidence plus lourde sur chaque pays pris individuellement.

La CNUCED a déjà bien documenté cette réalité à travers notamment le Rapport 2009 sur le « Développement économique en Afrique ». Pourtant, ces vérités que répète cette institution depuis plusieurs décennies ne sont ni nouvelles ni exclusives. De nombreuses recherches menées en Afrique ou ailleurs en sont arrivées à la même conclusion, qu'elle soit adossée ou non aux théories de l'économie du développement qui promeuvent l'intégration commerciale régionale.

L'importance de l'intégration des marchés régionaux dans la croissance et le développement n'est plus seulement le résultat de modèles économiques abstraits. C'est une réalité politique et économique que confirment quotidiennement les décisions prises et les choix opérés dans différentes parties du monde développées comme en développement.

Partout en effet, le développement du commerce intra-régional et le renforcement de l'intégration des marchés sont devenus, plus qu'une ambition, un projet mis en œuvre avec ses objectifs, sa stratégie et son agenda. Il ne se passe plus un seul sommet des Chefs d'Etat africain, quelle que soit la région considérée, sans que ceux-ci ne réaffirment leur volonté de consolider les acquis, même faibles obtenus dans le processus d'intégration, et d'accélérer les projets et programmes en cours.

Certes, les résultats obtenus par les diverses régions africaines en matière de commerce intra-régional ne reflète ni les ambitions affichées au départ ni même les efforts consentis et les moyens investis.

En 2006, le commerce intra-africain n'était que de 10% environs. Les régions africaines n'ont guère fait mieux puisque la CEMAC, qui occupe la queue du peloton a commercé pour un pourcentage compris entre 5 et 10% avec elle-même, suivie du COMESA avec 10%, de la CEDEAO pour 15% et de la SADC, qui semble être le meilleure élève de la classe avec 22%.

Au même moment, les pays membres de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) commerciaient entre eux pour 35%, ceux du MERCOSUR pour 30%, l'Amérique du Nord (ALENA) pour 60% tandis que l'Union Européenne culminait à près de 70%.

Mais en dépit du faible niveau du commerce intra-africain comme intra-régional, ce qu'il faut bien d'ailleurs considérer comme un échec,

¹ Dr Cheikh Tidiane DIEYE, Coordonnateur de Programmes, Commerce, Intégration régionale et Développement à Enda Tiers Monde. Membre du Comité régional ouest africain de négociation de l'APE. Les opinions sont exprimées à titre personnel. Contact : cdieye@enda.sn

Intégrer les marchés régionaux avant de les ouvrir .

suite de la page 1

personne, nulle part sur le continent, ne veut céder au découragement tant il paraît évident que les conditions mondiales actuelles semblent autrement plus favorables pour la réalisation de ce dessein que ce qu'on a connu jusqu'ici.

La plupart des acteurs africains, qu'ils soient gouvernementaux, du secteur privé, du monde la recherche ou de la société civile, semblent croire que les différentes régions ont aujourd'hui les cartes en main comme jamais auparavant. L'ouverture du commerce mondial, la diversité des partenaires commerciaux et les opportunités et flexibilités nouvelles qu'offre le passage des Etats individuels à une région intégrée ayant pouvoir et vocation à agir au nom des Etats fournissent il est vrai de nouvelles chances à l'intégration et au régionalisme.

La coopération intra-régionale, c'est connu, offre des opportunités accrues à des pays qui, individuellement, feraient difficilement face à la compétition internationale. Elle permet notamment de favoriser l'industrialisation et le changement structurel en offrant des marchés plus larges pour les activités industrielles et de développer des infrastructures dans des secteurs stratégiques, comme les transports et l'énergie; de réduire les asymétries entre les pays membres à travers une politique industrielle régionale et des fonds de convergence structurelle; de coordonner les politiques économiques et réduire la volatilité des taux de change; de renforcer ou remplacer les sources multilatérales de financement de la balance des paiements² et surtout, chose importante dans la configuration actuelle de l'économie mondiale, permet de préserver et d'élargir l'espace politique pour concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques et commerciales.

Mais toutes les régions africaines font aujourd'hui face à un ou plusieurs

défis communs qui pourraient compromettre durablement sinon définitivement les bénéfices attendus de l'intégration des marchés régionaux.

Engagés simultanément dans différents processus de négociations commerciales aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional, les régions africaines sont obligées de conduire parallèlement et concomitamment les processus régionaux avec les engagements auxquels elles souscrivent soit en tant que région soit individuellement au sein des enceintes de négociations.

Par naïveté ou par ignorance, nombres d'acteurs dans les régions africaines défendent l'idée selon laquelle il est parfaitement possible de prendre des engagements commerciaux contraignants dans les différents accords dans lesquels les régions sont engagées, même si les politiques commerciales régionales ainsi que diverses autres politiques sectorielles ne sont pas encore établies. Celles-ci, estiment ces acteurs, pourraient toujours être construites après et rendues conformes aux engagements pris.

Ce débat est aujourd'hui toute la problématique qui entoure la négociation de l'Accord de partenariat économique entre l'Union européenne et cinq régions africaines. Aucune de ces régions n'a atteint un niveau d'intégration optimale. C'est peut-être d'ailleurs cette caractéristique commune qui explique le fait qu'aucune des régions n'ait parvenue à ce jour à conclure les négociations avec la Commission européenne. Ce n'est pas un simple manque de capacités ou même une résistance consciente face aux risques. Dans la plus part des cas, les négociateurs comme les autorités politiques des régions sont gagnés par l'incertitude et le doute.

En l'absence de politiques régionales communes appliquées, évaluées et corrigées, rien ne permettra aux régions négociant un APE avec l'Europe par exemple de prendre des engagements ou de faire des requêtes qui soient adossés à une vision et une

politique de développement cohérentes et conformes aux besoins et objectifs à long terme des régions.

L'intégration des marchés à travers des politiques communes est un préalable incontournable à la conclusion d'accords commerciaux efficaces et productifs. L'équation est bien simple.

L'intégration complète des marchés, la construction d'unions douanières solides, la mise en place des politiques sectorielles communes efficaces et fonctionnelles, la levée des barrières et contraintes à la libre circulation des biens et des personnes ainsi que la création d'instruments de solidarité régionale viennent avant. Pas après. C'est ce que l'Union européenne a fait et continue de faire. Croire le contraire, c'est, en langage paysan, mettre la charrue avant les bœufs.

La CNUCED que nul ne peut soupçonner de partialité a donné un autre conseil très avisé aux pays en développement dans son Rapport 2007 sur les accords commerciaux régionaux. Elle appelle les pays en développement à faire preuve de prudence pour éviter de se précipiter dans des Accords de libre échange bilatéraux ou régionaux avec des pays développés. En évaluant les avantages et les coûts économiques et sociaux potentiels de l'entrée dans de tels accords, ces pays, estime l'institution onusienne, devraient prendre en compte entre autres, leur impact sur leur capacité à recourir à des options et à des instruments de politique alternatifs dans la recherche d'une stratégie de développement à long terme.

Mais une telle démarche ne suppose pas l'autarcie ou le retrait de tous les processus de négociations en attendant que TOUT soit prêt au niveau régional. La construction du marché régional peut se conduire parallèlement à la conclusion d'accords commerciaux. Ce que nous disons simplement, c'est que dans le cadre de ces accords, des engagements ne doivent être pris que dans des secteurs dans lesquels les politiques régionales sont établies et fonctionnelles.

² CNUCED, Rapport sur le développement de l'Afrique, 2009.

La politique commerciale, l'union douanière et le renforcement du marché régional en Afrique de l'Ouest

par Epiphane ADJOVI¹

Les bilans faits plus de trente ans après la création de la CEDEAO montrent, d'une manière générale, que cette dernière a connu des résultats très mitigés. En effet, des avancées plus ou moins importantes ont été observées en matière de mise en place d'infrastructures (télécommunication et transports notamment) et aussi et surtout en matière de résolution des conflits entre Etats. Mais, force est de reconnaître que l'impact des mécanismes institués par la CEDEAO sur le renforcement du commerce intra-communautaire peut être globalement qualifié de non satisfaisant et même de négatif par certaines analyses. Ce jugement se justifie par la faiblesse de la part du commerce intra-communautaire de la région malgré les différents mécanismes mis en place. Dans ce contexte, pour réunir les éléments d'approfondissement de l'étude du volet commercial de la CEDEAO, il convient d'engager une réflexion sur les causes d'une telle situation. Le présent document, qui se veut une contribution au débat sur le renforcement du commerce régional en Afrique de l'Ouest, s'inscrit dans cette logique puisqu'il s'efforce de faire une analyse du commerce entre les Etats de la CEDEAO et de mettre cette dernière en rapport avec l'évolution des politiques commerciales mises en œuvre par les Etats de la région Ouest-Africaine et par les instances de la CEDEAO.

Evolution des échanges intracommunautaires dans le contexte de la libéralisation

La structure des échanges extérieurs des Etats Membres de la CEDEAO se

¹ Epiphane ADJOVI est économiste et Directeur du Capod au Bénin. Il a mené de nombreuses recherches sur le commerce et l'intégration en Afrique de l'Ouest et a assumé de nombreuses fonctions au Bénin.

² Rémi Lang dans : A partial equilibrium analysis of the impact of ECOWAS-EU Economic Partnership Agreement.

caractérise par une faible diversification de la base exportable qui se limite, pour une grande part, à quelques produits primaires (entre un et trois produits) comme les hydrocarbures, le coton, le café, le cacao et les produits halieutiques. Cette concentration des échanges qui est héritée de la colonisation a été renforcée par certains accords commerciaux signés avec les partenaires au niveau multilatéral ou bilatéral et fait qu'une partie importante du commerce extérieur des pays membres se fait avec l'Europe et les autres continents.

Evolution du commerce intra-communautaire

Compte tenu de l'importance du trafic informel et de la contrebande et aussi du fait de la diversité des méthodes de calcul, il existe plusieurs estimations de la part du commerce intra-communautaire dans le commerce total de la région.

Selon les différentes sources, cette part se situe dans une fourchette comprise entre 10 et 15%. Les statistiques officielles de la CEDEAO laissent apparaître que 10 à 15 % des échanges des pays membres sont réalisés à l'intérieur de l'espace de la CEDEAO. En se basant sur des

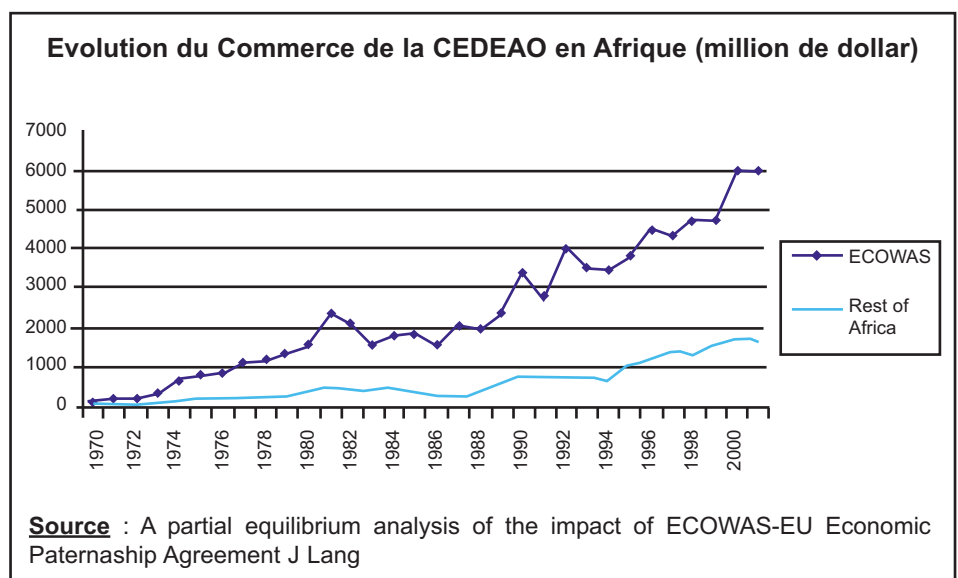
statistiques de la CNUCED, un expert de Commission Economique pour l'Afrique des Nations-Unies² donne une estimation de la part du commerce intra-CEDEAO qui évolue de 3% au début de la décennie 70 à 10% en 2001. Le volume 1 du Programme APE pour le Développement version du 25 Décembre 2008 précise que : « les efforts déployés au cours des dernières années ont permis de porter ces échanges de 7,8% en 1996 à 12,5% en 2005 ».

Cette tendance à la hausse est présentée dans le graphique 1 ci-après proposé (Lang, 2005). Ce graphique montre une tendance globale à la hausse avec quand même une évolution en dents de scies traduisant une certaine instabilité.

Les trois quarts des exportations intracommunautaires proviennent essentiellement des trois (3) pays que sont la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria (Sana 2007). Il concerne surtout des produits primaires.

Selon l'ECOWAP³, les échanges régionaux se caractérisent par 1) des échanges nord-sud de produits animaux, de céréales, et de fruits et légumes basés sur l'avantage comparatif régional ; 2) des réexportations

suite à la page 4



La politique commerciale, l'Union douanière et le renforcement du marché régional ...

suite de la page 3

vers des pays tels que le Nigeria qui sont fortement protégés ; 3) des disparités dans les taux de change et la politique monétaire ; 4) des différences dans le pouvoir d'achat (plus élevé dans les pays côtiers par exemple) et dans les habitudes de consommation ; et (5) des variations de l'efficacité des réseaux d'échanges régionaux. Quelle que soit la source de données retenue, le premier constat fait est celui de sa faiblesse de ce niveau, malgré l'écart négligeable noté entre les 3% du début du processus et le niveau actuel. On note aussi une instabilité liée au contenu de ce commerce intra-région.

Plusieurs raisons expliquent cette faiblesse des échanges intracommunautaires : faiblesse de la production ; productions non complémentaires et parfois concurrentes entre les Etats ; l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance au sein de la communauté ; importance du volume d'échanges qui échappent aux statistiques officielles du fait de leur caractère informel ou de contrebande⁴.

Cette évolution lente est pour le moins paradoxale si l'on tient compte de la mise en œuvre d'un schéma de libéralisation des échanges (SLE) au

³ Politique agricole de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest.

⁴ Conscient de l'importance de la contrebande et du trafic informel, l'UEMOA et la CEDEAO ont initié un programme d'estimation du commerce non enregistré.

⁵ A l'exception du Liberia qui a un statut d'observateur, les autres Etats Membres de la CEDEAO sont membres de l'OMC.

⁶ Le Groupe I (Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali et Niger) avait un délai de 10 ans, avec un taux d'abattement de 10 pour cent par an sur les produits agréés ; le Groupe II (Bénin, Guinée, Libéria, Sierra Léone et Togo) avait un délai de 8 ans, avec un taux d'abattement de 12,5 pour cent par an sur les produits agréés ; le Groupe III (Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria et Sénégal) avait un délai de 6 ans, avec un taux d'abattement de 16,6 pour cent par an sur les produits agréés.

sein de la zone. Mais, l'explication peut se trouver dans la mauvaise application ou tout simplement dans le refus d'appliquer et dans les retards accusés par les pays pour mettre en œuvre les dispositions de ce mécanisme communautaire. Par ailleurs, certains Etats imposent des entraves non tarifaires (contestation de l'origine des produits, fermeture de frontières, etc.) à l'entrée des produits communautaires sur leurs territoires.

Les politiques commerciales nationales et régionales

Après leur accession à la souveraineté internationale, divers régimes commerciaux préférentiels ont liés les pays de l'Afrique de l'Ouest à l'Union européenne dans la cadre notamment des relations UE-ACP. Des accords de Yaoundé aux conventions successives de Lomé, les pays de la région ont toujours bâti et organisé leurs politiques commerciales en fonction des traitements préférentiels non réciproques que l'Europe leur accordait.

A la fin des années 1970, face à la crise économique et financière grave qui frappait les pays de l'Afrique subsaharienne, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale les ont contraints à mettre en œuvre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS). Les PAS suivent un agenda libéral, qui se traduit par une réduction du financement des dépenses publiques entre autres. La quasi-totalité des pays de la CEDEAO, à l'exception notable du Nigeria ont connu l'expérience des PAS.

En s'engageant dans les PAS, la plupart de ces pays ont été dans l'obligation de mettre en application des politiques de libéralisation commerciale qui consistaient, en général, 1) à réduire le niveau des tarifs, 2) à les rationaliser et 3) à supprimer l'essentiel des barrières non tarifaires (licences, prohibition, etc.).

Ces mesures de libéralisation commerciales unilatérales sont allées de paire avec la participation des pays de la CEDEAO au processus de libéralisation multilatéral avec l'adhésion⁵ à l'Organisation Mondiale

du Commerce (OMC) et la participation aux différents cycles de négociation commerciale. Dans ce creuset, les douze (12) PMA bénéficiaires d'un traitement spécial et différencié dans la mise en application des accords obtenus.

Au plan régional, la volonté d'intégration par le commerce s'est manifestée très tôt. Plusieurs tentatives ont ainsi vu le jour. Deux instruments en particulier ont été mis en place pour donner un contenu concret à cette vision : le Schéma de libéralisation des échanges et le tarif extérieur commun (TEC). En principe, selon le schéma de libéralisation des échanges (SLE) de la CEDEAO, les produits du cru et les articles faits à la main sont en libre circulation au sein de la Communauté, ainsi que ceux ayant fait l'objet d'une ouverture ou d'une transformation suffisante, ces derniers devant, depuis 2006, être entièrement agréés dans leur pays d'origine, et attestés par un certificat d'origine de format commun. Le SLE reposait sur un calendrier de démantèlement des barrières tarifaires sur les produits industriels originaires des états membres, et un mécanisme de compensation des pertes de recettes douanières. En principe, le démantèlement des barrières tarifaires aux produits industriels originaires devrait se faire selon un rythme asymétrique, plus rapidement pour les pays à plus haut revenu que ceux à bas revenu⁶.

Enfin, les pays de la CEDEAO sont engagés dans des accords commerciaux avec d'autres partenaires non africains c'est le cas de l'Union Européenne et des Etats-Unis. L'Accord de Cotonou prévoit la négociation d'accords de partenariat économique (APE) régionaux devant prendre la relève de ses dispositions commerciales à partir dès la signature de l'accord. Les négociations sont en cours et en attendant la signature de l'APE régional, les Etats de la CEDEAO sont régis par quatre régimes commerciaux différents : l'APE de la Côte d'Ivoire, l'APE intérimaire paraphé par le Ghana, le régime TSA au bénéfice des 12 PMA et le système généralisé des préférences (SGP) pour le Nigéria.

En plus des régimes précédemment cités, il y a aussi L'African Growth and Opportunity Act (AGOA) qui est une loi initiée par le gouvernement américain en 2000 pour inciter les Etats africains à poursuivre les efforts d'ouverture de leurs économies respectives. L'AGOA permet à plus de 6.800 produits africains d'accéder au marché américain sans droits de douane. Les pays admis sous l'AGOA bénéficient jusqu'en 2015 d'un accès au marché des États-Unis en franchise de droits et de contingents pour différents biens, y compris certains produits agricoles et textiles (sauf les vêtements). A l'exception de la Côte d'Ivoire qui est sorti de la liste en 2005, tous les Etats Membres de la CEDEAO sont admis sous l'AGOA.

Analyse de la compatibilité des mesures commerciales de la CEDEAO avec le développement du commerce intra-régional

En matière commerciale, la CEDEAO est engagé dans deux processus très importants qui peuvent influencer de manière sensible les résultats des Etats de la région en termes de croissance et d'échanges intra-communautaires. Il s'agit du processus de mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) dans le cadre de l'Union douanière CEDEAO et des négociations de l'Accord de Partenariat Economique AO-UE. En tirant les leçons qui s'imposent des expériences passées, la CEDEAO doit relever le défi que ces deux instruments de politique commerciale posent pour la région.

En d'autres termes, les négociateurs de la région doivent s'assurer que l'implémentation du Tarif Extérieur Commun et de l'Accord de Partenariat Economique ne va pas remettre en cause les perspectives de la croissance et de développement des échanges au sein de la région.

Le TEC de la CEDEAO

Les Chefs d'Etat de l'Afrique de l'Ouest ont pris depuis 2006 la décision d'adopter un TEC destiné à être l'instrument de base de l'union douanière en construction. Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO est

composé d'une Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) et d'un tableau des droits et taxes, et des mesures de sauvegarde. La NTS de la CEDEAO est une nomenclature douanière commune basée sur le Système Harmonisé (SH) adoptée par la Communauté. Le tableau des droits et taxes applicables aux produits importés comprend le droit de douane, la redevance statistique et le Prélèvement communautaire de la CEDEAO ainsi que des mesures d'accompagnement sur certains produits selon des conditions bien définies.

Les produits figurant dans la Nomenclature Tarifaire et Statistique (NTS) sont répartis en quatre catégories désignées comme suit :

- *Catégorie 0* : Biens sociaux essentiels (médicaments, livres, etc.)
- *Catégorie 1* : Biens de première nécessité, matières premières de base, biens d'équipements, intrants spécifiques
- *Catégorie 2* : Intrants et produits intermédiaires
- *Catégorie 3* : Biens de consommation finale

Les taux du droit de douane inscrits au tarif extérieur commun sont fixés de la manière suivante, et la base de taxation pour l'application du TEC est Ad Valorem :

Catégorie 0	0%
Catégorie 1	5%
Catégorie 2	10%
Catégorie 3	20%

Cette structure progressive de la protection selon le niveau d'élaboration des biens traduit une volonté des pays de la CEDEAO d'introduire une protection supplémentaire de l'industrie de transformation. La structure du TEC favorise ainsi l'importation des matières premières et décourage l'importation de produits transformés.

Pour atteindre l'objectif de promotion des secteurs productifs à travers une protection tarifaire subséquente, une cinquième catégorie est ajoutée aux quatre premières tirées du TEC

UEMOA. Cette cinquième catégorie est taxée à 35%. Ce qui peut être considéré comme une avancée, car ce dispositif manquait au TEC UEMOA.

En plus des droits et taxes proposés sous le Tarif Extérieur Commun, la décision d'adoption du TEC a prévu trois mesures d'accompagnement visant la protection des secteurs agricole, manufacturier et industriel, susceptibles de faire face à une concurrence déloyale des importations, suite à l'introduction du TEC. Il s'agit de : la Taxe Dégressive de Protection de la CEDEAO (TDPC), de la Taxe de Sauvegarde de la CEDEAO (TSC) et d'un droit compensateur pour lutter contre la «concurrence déloyale».

Ce qui différencie fondamentalement les TEC CEDEAO et UEMOA c'est cette cinquième catégorie. Etant donné que le taux de cette catégorie est fixé, il convient de se poser deux questions. D'une part, on peut se demander si le taux de 35% est suffisant pour assurer une protection adéquate aux produits qui y sont classés. On peut également s'interroger sur la nature des produits à classer dans cette catégorie pour ne pas se détourner de l'objectif de protection et pour ne pas introduire des distorsions dans ce tarif. Deux camps s'opposent dans la région au sujet de la cinquième bande tarifaire à 35%.

D'une part, il y a ceux qui pensent qu'un niveau de tarif bas garanti l'ouverture au marché mondial et améliore la productivité des facteurs de production et la baisse des coûts de production et donc des prix. Il évite également dans le cas des accords de libre échange le détournement de commerce qui est des effets néfastes de ce type d'accord. Ces derniers se préoccupent aussi de la compatibilité avec les négociations multilatérales et les engagements par les Etats à l'OMC.

D'autre part, il y a ceux qui pensent que les taux du TEC sont très bas, comparés à ceux d'autres pays ou d'autres régions et n'offrent pas une protection suffisante aux produits,

suite à la page 22

Le Sud face à la crise : l'Afrique dans la mondialisation en crise

Samir AMIN

1. Le conflit Nord Sud dans la mondialisation en crise

Le capitalisme global en crise ne remet pas en question l'opposition centre/périphérie ; tout au contraire il en accuse le conflit.

Le capitalisme contemporain est parvenu à un stade extrême de centralisation de la propriété du capital : trois à cinq mille groupes, presque tous localisés dans les pays de la triade (Etats Unis, Europe, Japon), contrôlent, pour la première fois dans l'histoire, l'ensemble des systèmes de production, de répartition et de consommation aux échelles des nations du centre et, par ricochet, à celle du système mondial. Ces monopoles généralisés centralisent à leur bénéfice une rente impérialiste renforcée. Celle-ci provient de sources multiples, visibles (les bas salaires payés dans les industries exportatrices des périphéries) ou masquées derrière leur contrôle du marché financier mondialisé, la surprotection des patentes industrielles, leur accès presque exclusif aux ressources naturelles de la planète entière, et finalement la mobilisation des moyens politiques puissants dont disposent les puissances occidentales renforcés par leur quasi monopole des armes de destruction massive. De ce fait la contradiction centre/périphérie, loin d'avoir été atténuée par l'approfondissement de la mondialisation, se trouve renforcée.

Pourtant, en apparence, les pays dits émergents (Chine, Inde, Brésil et autres) ont tiré avantage de la mondialisation des années 1990 et 2000, qui leur a permis d'accélérer les rythmes de leur croissance. Ce sont ces apparences qui font dire – vite – que le conflit centre/périphérie est, pour eux, en voie d'extinction (« ils rattrapent » dans et par la mondialisation capitaliste).

La question est de savoir pourquoi il en a été ainsi et si la poursuite de cette évolution est soutenable. Le capitalisme est entré dans une longue crise structurelle à partir des années 1970 : les taux de croissance dans les pays de la triade sont tombés à la moitié de ce qu'ils avaient été durant les « trente glorieuses » (1945-1975) et n'ont jamais, depuis, retrouvé ces niveaux. Le capital a réagi à cette crise par la centralisation et la financiarisation, indissociables : la fuite dans la finance a été le seul moyen pour les oligopoles de trouver un débouché à leur surplus grandissant. La mondialisation libérale a couronné le tout. Le succès de cette réponse a créé les conditions d'une efflorescence marquée, de 1990 à 2008 (que j'ai qualifiés de « belle époque »). Les stratégies d'accélération de la croissance des pays émergents par la priorité donnée à leurs exportations se sont inscrites dans ce moment qui garantissait leur succès immédiat.

La poursuite de cette option capitaliste mondialisée n'est pas soutenable pour de nombreuses raisons. La principale est que cette voie ne permettra pas d'absorber la masse gigantesque des paysanneries (presque encore la moitié de l'humanité, localisée pour sa presque totalité dans les trois continents : Asie, Afrique, Amérique latine) dans un développement des industries et des services modernes. La voie capitaliste historique, fondée sur la propriété privée du sol agricole et sa réduction au statut de marchandise, n'a été possible pour l'Europe que grâce à l'émigration massive que la conquête des Amériques permettait (les « Européens » comptaient pour 18% de la population de la Planète en 1500 ; en 1900 Européens d'Europe et émigrés hors d'Europe comptaient pour 36%). Les peuples d'Asie et d'Afrique, privés d'une possibilité semblable, ne peuvent pas emprunter la même voie de développement. Autrement dit, si le capitalisme historique a bien résolu la question agricole pour l'Europe, il reste incapable

de le faire dans les périphéries.

Ceux du pays du Sud qui persisteraient dans cette voie, et accepteraient de « s'ajuster » au jour le jour à des conditions qui deviendront de plus en plus sévères avec l'approfondissement de la crise, se retrouveront non pas avoir construit un « capitalisme national » capable de traiter d'égal à égal avec l'impérialisme collectif de la triade, mais dans la situation de pays ravagés par un lumpen capitalisme, au demeurant vulnérable et dominé de ce fait. Les puissances impérialistes ne voient dans ces pays que des « marchés émergents » dont le « développement » s'inscrira nécessairement dans cette lamentable perspective. Mais les pays en question se voient, eux, comme des « nations émergentes ». La différence est considérable.

Les nations du Sud sont donc appelées à perdre leurs illusions relatives à un « développement accéléré dans et par la mondialisation ». Les difficultés grandissantes de l'ajustement encouragent déjà les luttes des victimes – les paysans pour la terre, les ouvriers pour de meilleurs salaires, les peuples pour la conquête de droits démocratiques. Pour répondre au défi les pouvoirs devront recentrer leur développement sur le marché interne (ce que la Chine a amorcé à partir de 2002). Cette nouvelle voie de développement autocentré – incontournable – restera certes difficile. Elle doit associer des moyens complémentaires mais également conflictuels : le recours au « marché » (qui, dans le monde moderne, est toujours un « marché capitaliste ») et à la planification sociale (aussi peu bureaucratique que possible, ouvrant la voie autant que possible à l'intervention active des classes populaires).

Le conflit entre l'impérialisme collectif de la triade et les nations du Sud est appelé à s'intensifier autour des questions relatives à l'accès aux ressources de la planète, aux

* Professeur d'Économie - Directeur du forum tiers monde.

technologies, au marché financier mondialisé. L'impérialisme sait que les monopoles qui garantissent sa rente sont fragiles et que les pays du Sud peuvent en annihiler le pouvoir, et c'est pourquoi sa seule réponse consiste dans le déploiement du projet de contrôle militaire de la Planète par les forces armées des Etats Unis et de leurs alliés subalternes de l'OTAN.

Le conflit centre/périphérie mobilisera-t-il l'ensemble des pays du Sud ? Cela avait été le cas à l'époque de Bandoung, en dépit des différences gigantesques entre les pays du Sud de l'époque, pas moins marquées qu'aujourd'hui. Mais cette possibilité n'est pas certaine. Les pays émergents –la périphérie véritable du capitalisme contemporain – pourraient nourrir l'illusion qu'ils peuvent, comme les pays impérialistes, même si c'est en concurrence aigue avec eux, bénéficier du pillage des ressources des périphéries ravagées (une réalité qui s'est répétée dans l'histoire), de ce fait particulièrement impuissantes.

Que sera le monde « après la crise » ? Impossible de le dire. N'oublions pas que la première longue crise, amorcée dans les années 1870, auquel le capital de l'époque avait répondu également par la monopolisation, la mondialisation (coloniale) et la financiarisation, a débouché – après l'efflorescence courte de la première « belle époque » (1894-1914), sur 1914-1945 c'est-à-dire : la première guerre mondiale, la révolution russe, la crise de 1929, le nazisme, la seconde guerre mondiale, la révolution chinoise. Ce sont ces « événements » - difficile à qualifier de mineurs – qui ont façonné le monde « d'après la crise », c'est-à-dire la combinaison, durant les trente glorieuses, de la social démocratie en Occident, des socialismes réellement existants à l'Est et des nationalismes populaires de l'ère Bandoung (1955-1980) au Sud.

La seconde crise appellera des transformations d'ampleur comparable (même si elles seront « différentes »). Le conflit centre/périphérie et le conflit capitalisme/perspectives exigeant d'aller au-delà de celui-ci sont indissociables.

2. L'Afrique, une région particulièrement vulnérable dans la mondialisation en crise

L'Afrique avait été plongée dans la nuit noire de la colonisation, forme brutale de la mondialisation imposée par le capitalisme des monopoles en réponse à sa première grande crise, à la fin du XIX^{ème} siècle, prenant la relève de la traite négrière, elle-même à l'origine de sa régression historique. Les mouvements de libération nationale, enfin parvenus à imposer l'indépendance des Etats du continent, ont alors conçu un grand projet de renaissance africaine : un projet ambitieux comme il le fallait, associant un développement accéléré à la fois agricole et industriel à la généralisation de l'éducation et à des constructions d'intégrations régionales s'inscrivant dans une perspective pan africaine.

Les blocs historiques construits par les mouvements de libération nationale imposaient cette perspective à la hauteur du défi. Et l'intelligentsia radicale, dans la conceptualisation et la mise en œuvre de ce projet avait su répondre aux exigences du défi, penser avec audace et penser par elle-même. Au cours des décennies 1960 et 70 l'Afrique a, de ce fait, progressé à pas de géant au point que l'image nouvelle du continent a fait oublier celle de la désolation héritée de la colonisation.

Mais ces avancées se sont progressivement enlisées sous l'effet combiné des contradictions internes dont elles développaient l'émergence et de l'hostilité de l'impérialisme. Les paysanneries ont été progressivement marginalisées dans les blocs historiques au pouvoir, au bénéfice de classes dirigeantes –et parfois de classes moyennes nouvelles- aspirant à s'ériger en maîtres absolus du pouvoir local, appelées de ce fait à faire remplir aux formes dégénérées de l'Etat les fonctions d'un Etat compradore.

Deux limites majeures aux premières réalisations de l'Afrique indépendante sont à l'origine de cette dérive. La première concerne l'insignifiance des résultats dans le domaine de l'incontournable industrialisation,

produite par les illusions que le capital étranger était en mesure d'aider à résoudre la question de son financement. La seconde concerne l'enlèvement culturel des nations africaines, restées prisonnières de l'usage exclusif des langues étrangères de la colonisation.

Ces échecs ont favorisé les conditions qui ont permis à l'impérialisme de reprendre l'offensive en vue de la recolonisation de l'Afrique au cours des années 1980/90, par le moyen des programmes d'ajustement structurel, de la privatisation, de la destruction des Etats, de leur soumission aux diktats des « clubs de donateurs d'aide », accompagné des discours insipides à la mode concernant la « pauvreté », la « bonne gouvernance » et la « société civile ».

Le drame est que les intellectuels africains se sont dans l'ensemble laissés bernés par ces discours qui ont présenté le grand projet de renaissance africaine comme une dérive « grandiloquente, nationaliste et irréaliste ». Bien entendu on oublie de dire que les pays devenus « émergents » sont précisément ceux qui ont avancé dans l'industrialisation à pas redoublés.

L'Afrique aujourd'hui est alors appelée à ne plus avoir d'ambition au-delà de son ajustement au jour le jour aux exigences de la poursuite de l'expansion du capitalisme des oligopoles, une voie dont nous avons dit qu'elle ne pouvait conduire qu'au désastre absolu. Dans cette perspective l'Afrique n'existe que pour ses ressources naturelles qu'elle offre au pillage : les ressources de son sous sol (hydrocarbures, or, diamant et encore plus important minerais rares), ses terres désormais offertes à l'expansion de l'agri business pour de nouvelles productions d'exportation (agro carburants et autres).

Notre projet est de réunir une masse critique suffisante d'intellectuels capables, au-delà de l'analyse des politiques désastreuses en cours, de dessiner les contours d'une authentique renaissance de la pensée audacieuse, indépendante, à la hauteur du défi.

Instauration d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO et développement d'un marché régional intégré en Afrique de l'Ouest : quelles liaisons ?

Kako NUBUKPO¹

Depuis 1960 qui a vu l'indépendance de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, dont nous fêtons le cinquantenaire cette année, l'intégration monétaire revient dans les débats comme une arlésienne. En Afrique de l'Ouest, une coopération active a débuté en 1975 avec la création de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest, dont les résultats encourageants ont fait germer en mai 1983, l'idée d'une monnaie commune pour la région. Le 20 avril 2000 à Accra (Ghana), six pays ouest-africains (Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone) ont annoncé leur intention de créer une Union monétaire en Afrique de l'Ouest à côté de l'UEMOA. Le projet prévoyait une fusion ultérieure de cette seconde union monétaire avec l'UEMOA, afin de faire coïncider les frontières de l'Union monétaire avec celles de la CEDEAO. Ce scénario conduirait l'UEMOA à renoncer au Franc CFA pour adopter l'ECO, nouvelle monnaie régionale dont le régime de change vis-à-vis de l'Euro et du Dollar n'est pas encore précisé.

La déclaration d'Accra était assortie de critères de convergence relatifs à l'inflation, aux finances publiques et aux réserves de change. Pour organiser la surveillance multilatérale du processus de convergence et préparer l'Union Monétaire, une banque centrale, l'IMAO (Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest) fut créée à Accra. En avril 2002, la Zone Monétaire Ouest Africaine (ZMOA) fut instaurée, et chaque pays s'engagea à maintenir son taux de change à

l'intérieur d'une bande de fluctuations de 15% par rapport au Dollar. Cependant à la fin de l'année 2002, les Etats, constatant l'insuffisance de la convergence, repoussèrent l'Union Monétaire au 1^{er} juillet 2005 et actualisèrent les critères de convergence : critères macroéconomiques principaux et critères secondaires, plus structurels. Depuis lors, l'inertie est palpable, s'agissant de la mise en place de la monnaie unique CEDEAO. Comment peut-on l'expliquer ? Les problèmes de déficit de convergence nominale des économies sont-ils seuls responsables ? Qu'en est-il de la volonté politique des Etats de la CEDEAO ? La création de la monnaie unique CEDEAO ne pourrait-elle pas, au contraire, favoriser la convergence des économies de la région ? Enfin, quels liens de causalité entretiennent le développement du commerce intra régional et l'existence d'une monnaie unique au niveau régional ?

La CEDEAO, une zone monétaire optimale (ZMO) ?

Sur un plan théorique, la plupart des recherches montrent que si les bénéfices d'une monnaie unique sont potentiellement importants entre les pays ouest africains (en particulier en termes de commerce régional et de performance macroéconomique), les coûts n'en demeurent pas moins importants (Masson et Pattillo 2001, 2002, Benassy-Quéré et Coupet 2005, Houssa 2008, Tapsoba 2009). En effet, les analyses montrent que la divergence des chocs est si importante entre les économies ouest africaines que les coûts d'une union monétaire au niveau de la CEDEAO risqueraient d'être plus importants que les bénéfices attendus. En particulier, le fait que les pays de l'UEMOA soient importateurs nets de pétrole, alors que le Nigeria, véritable géant économique de la zone, soit plutôt exportateur net de pétrole, rend *a priori* difficile la mise

en place d'une politique monétaire commune à l'espace CEDEAO, dans la mesure où les pays de l'UEMOA et le Nigeria ne sont presque jamais dans la même phase du cycle économique lors de la survenance d'un choc d'offre (hausse ou baisse du prix du pétrole).

Une politique monétaire commune à des pays en opposition de phase dans le cycle économique ne peut être optimale et induirait tôt ou tard la tentation pour certains pays de récupérer leur souveraineté monétaire afin de faire face aux défis spécifiques de leurs économies respectives. Rappelons que la théorie originelle des zones monétaires optimales (ZMO) établie par Mundell (1961) considère la perte de la politique monétaire au plan national comme le principal coût de l'adhésion d'un pays à une union monétaire. Au titre des bénéfices attendus, il convient de mentionner en particulier la réduction des coûts de transaction liés aux échanges. En outre, deux conditions sont requises pour que les gains d'une union monétaire soient supérieurs aux coûts : le caractère symétrique des chocs qui affectent les différentes économies, et l'existence de mécanismes alternatifs (par exemple une grande flexibilité des marchés) devant prendre le relais des ajustements du taux de change, lorsque surviennent des chocs asymétriques.

Cependant, d'autres arguments plaident pour la mise en place d'une monnaie unique CEDEAO. En effet, l'existence même d'une telle union monétaire pourrait être source de développement du commerce régional et donc de lissage intra régional des chocs affectant les économies de la CEDEAO.

En outre, il peut se développer la notion de partage des risques, illustrée

¹ Professeur Agrégé des Facultés de Sciences Economiques à l'Université de Lomé (Togo) et Conseiller Technique auprès de l'Agenda « Coton-Textile » de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) à Ouagadougou (Burkina Faso). Contact : knubukpo@uemoa.int

par la mobilité accrue des facteurs de production, la mise en place d'institutions comme les fonds de compensation, et le développement des marchés financiers régionaux.

En particulier, Ouedraogo (2003) développe une analyse stimulante de la CEDEAO comme zone monétaire potentiellement optimale, en se fondant sur les analyses du « second Mundell » (Mundell 1973, 2001), qui prend du recul par rapport à son article de 1961, en optant pour une appréciation « relative » de la notion d'optimalité.

n effet, pour Ouedraogo, le principe de partage des risques qu'illustre la centralisation des réserves de change d'une part et, d'autre part, la différenciation des appareils productifs nationaux, lesquels, au lieu d'être une source de divergence d'intérêts quant à l'utilisation ou non du taux de change comme instrument d'ajustement, devient un facteur de stabilisation de la zone monétaire, concourent à plaider pour un schéma volontariste dans la mise en place de la monnaie unique CEDEAO.

Ainsi, pour Ouedraogo (2003, *op.cit.* P. 135) « cette théorie complète des zones monétaires optimales permet en outre de percevoir les principaux éléments de coopération entre Etats membres d'une union monétaire, une coopération destinée à renforcer, voire pallier, les mécanismes « naturels » d'ajustement que sont notamment la mobilité des facteurs de production et la flexibilité des salaires ». Dans cette lignée, Tapsoba (2009, *op.cit.*P.4) part de l'idée selon laquelle le lancement d'une monnaie unique réduit la fréquence des chocs asymétriques et favorise le développement de mécanismes d'ajustement alternatifs aux politiques monétaire et de change. Il étudie les mécanismes que les Etats ouest africains peuvent mettre en œuvre pour réduire les coûts d'ajustement une fois la monnaie unique en place. Au titre de ces mécanismes, il montre « d'une part que l'intégration commerciale augmente significativement la symétrie des chocs, et d'autre part que le principal canal de partage des risques hétérogènes est l'épargne ».

Le développement du marché régional en Afrique de l'Ouest : condition préalable ou postérieure à la mise en place d'une monnaie unique pour la CEDEAO ?

Les enseignements de la zone UEMOA

Sur la base des critères qui fondent l'optimalité d'une zone monétaire, il ne fait guère de doute que l'UEMOA n'en est pas une. En effet, les études empiriques montrent qu'il n'y a pas eu d'augmentation du caractère symétrique des chocs (faible corrélation des chocs liés aux termes de l'échange). Ceci s'explique notamment par la forte spécialisation des pays dans la production et surtout l'exportation de quelques matières premières, ce qui exclut une complémentarité entre eux. En outre, il existe une forte hétérogénéité des structures économiques dans une zone où trois types d'économie coexistent : des économies sahéliennes fortement dépendantes des aléas climatiques (Burkina, Mali, Niger), des économies relativement industrialisées et à forte dominance des activités de services (Côte d'Ivoire, Sénégal) et enfin des économies côtières dont la dynamique est clairement tirée par le commerce d'import-export (Bénin, Togo).

Pour ce qui concerne le critère relatif à la mobilité de la main d'œuvre, cette dernière est restée très faible en dépit de l'existence du Traité de l'UEMOA qui prévoit dans son article 4, la libre circulation et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée. Les mouvements migratoires semblent être plus liés aux déterminants historiques et culturels qu'aux ajustements économiques. De plus, les difficultés que connaît la Côte d'Ivoire, pays le plus important de l'Union sur le plan économique, n'ont pas facilité les migrations de travailleurs en direction de ce pays, dans un contexte de regain nationaliste illustré par les controverses autour de la notion « d'ivoirité ».

Enfin, la faible flexibilité des prix relatifs dans des économies structurellement oligopolistiques, le bas niveau du taux d'épargne couplé à la faible profondeur du marché

financier régional, réduisant les transferts intra communautaires au plan microéconomique et la faiblesse des fonds structurels empêchant la mise en place de politiques d'envergure macroéconomique et sectorielle de convergence des pôles régionaux, ont entretenu l'immobilisme du point de vue de la transformation de l'UEMOA en une zone monétaire optimale. De plus, le commerce intra-régional est resté faible, du fait notamment de la structure extravertie des économies (priorité à l'exportation vers les pays du Nord de matières premières agricoles et non agricoles), de l'étroitesse des marchés, des coûts de transport élevés, de la faible productivité du capital et de nombreuses entraves tarifaires et non tarifaires aux échanges. Dans ce contexte, pourquoi la CEDEAO, qui pour une grande part, réplique les configurations écono-miques structurelles de l'UEMOA, réussirait à devenir une zone monétaire optimale, là où l'UEMOA a échoué ?

Une monnaie unique pour la CEDEAO ?

Plusieurs arguments plaident pourtant en faveur de la capacité de la CEDEAO à devenir une ZMO. Tout d'abord, l'argument libéral de la taille du marché permet de dire que tout choc affectant une économie de la CEDEAO pourrait être plus vite amorti de manière endogène dans l'espace CEDEAO que dans l'UEMOA, du fait de la taille importante du marché régional CEDEAO, suivant en cela la « loi des grands nombres ». Ensuite, les travaux du CILSS sur les sous-espaces régionaux au sein de la CEDEAO montrent qu'il existe des flux d'échanges historiquement et culturellement fondés beaucoup plus pérennes que ceux existant dans l'UEMOA. A titre d'illustration, les échanges entre le Togo et le Ghana, ou entre le Bénin et le Nigéria, ou encore entre le Niger et le Nigéria, le Sénégal et la Gambie, au sein desquels les proximités ethniques, historiques et culturelles jouent un rôle-clé, sont de loin supérieurs en volume à ceux qu'on peut noter entre la plupart des pays membres de l'UEMOA.

suite à la page 10

Installation d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO ...

suite de la page 9

Par ailleurs, contrairement à l'UEMOA, la CEDEAO dispose d'un pays leader, le Nigeria, potentiellement capable de jouer le rôle de « prêteur en dernier ressort » dans les premiers pas de la monnaie unique, en supportant les coûts de la coordination régionale. A contrario, l'UEMOA pourrait apporter sa grande expérience de gestion d'une union monétaire, notamment les défis rencontrés au quotidien par la Commission de l'UEMOA qui a pour mission de renforcer la base économique de la monnaie commune CFA et, partant, les innovations institutionnelles mises en place (par exemple, le principe de la surveillance multilatérale).

On touche ici aux limites du caractère strictement économique du projet de création d'une monnaie unique CEDEAO. La dualité « pays de l'UEMOA » versus « pays non UEMOA » recoupe implicitement la dualité « pays francophones versus pays anglophones », les lusophones ne pesant pas beaucoup sur un plan géostratégique. Les différences linguistiques cachent des différences de perception et de fonctionnement très marquées. A titre d'illustration, il convient de se référer aux différences historiques liées à la création au début du vingtième siècle de la Zone Sterling (Zone d'arrangement monétaire d'Afrique de l'Ouest en 1913, et d'Afrique de l'Est en 1919) et de la Zone Franc (1939).

L'autonomie accordée par les britanniques aux différents territoires colonisés dans la gestion monétaire et la responsabilité qui va avec (création de caisses d'émission), tranche singulièrement avec la tutelle française sur la gestion monétaire de ses colonies (création du compte d'opérations dès les années 1920, et maintien du Siège de la BCEAO à Paris jusqu'en 1973). De fait, il convient de ne pas éluder les arrières-pensées pouvant exister autour des enjeux réels ou supposés de la création d'une monnaie unique CEDEAO, enjeux liés aux logiques de

« pré-carré » et de sphères d'influence, à la fois des pays du Nord (France versus Grande Bretagne) et des pays du Sud (Pays francophones versus Nigeria).

Ainsi, d'un point de vue politique, la mise en place d'une monnaie unique CEDEAO est un défi qui mériterait d'être relevé à plus d'un titre : l'existence d'une telle monnaie contribuerait à donner une caution d'indépendance d'esprit des chefs d'Etats de la région et de fondement économique à un espace régional dont les faits d'armes sont pour l'essentiel, politiques (résolution de conflits), contrairement à ses missions originelles (Communauté Economique). Elle permettrait également de couper le cordon ombilical avec la France sur un plan symbolique, reproche récurrent adressé au Franc CFA et à l'UMOA/UEMOA, avec une connotation particulière l'année du cinquantenaire des indépendances. Elle obligerait également les dirigeants ouest africains, par le biais d'une gouvernance irréprochable, à assumer toutes les contreparties de l'indépendance politique et tester « en grandeur nature » leur volonté régulièrement affichée d'œuvrer pour l'intégration régionale.

D'un point de vue strictement pragmatique, l'idée d'une monnaie unique CEDEAO rattachée à un panier de monnaies (Dollar, Livre Sterling, Euro)², plutôt qu'à une seule devise, semblerait être la meilleure option. En effet, un tel choix redonnerait des marges de manœuvre plus grandes aux politiques macroéconomiques et sectorielles de la région, qui ne seraient plus obligées de suivre le mouvement des taux d'intérêt directeurs de la Banque Centrale Européenne à l'instar de ce qui se passe à l'heure actuelle avec la BCEAO dont le principal objectif est la défense du taux de change Euro/FCFA. De fait, la question de l'arbitrage « inflation/croissance » en Afrique de l'Ouest se poserait sur la base des caractéristiques effectives des économies de la région et des canaux de transmission entre le secteur réel et le secteur monétaire, et non de la recherche d'une hypothétique crédibilité anti-

inflationniste dont la justification est d'autant moins solide que l'inflation n'est pas d'origine monétaire dans l'UEMOA.

En outre, un tel choix de rattachement à un panier de monnaies constituerait une forte incitation à la diversité géographique des échanges commerciaux entre les pays de la CEDEAO et le reste du monde. A l'heure actuelle, même au sein de l'UEMOA, la France n'est plus le premier partenaire commercial des économies de l'Union, les pays asiatiques occupant désormais la première place. A fortiori, pour un pays comme le Nigeria, ses quatre premiers fournisseurs sont le Royaume-Uni, les Etats-Unis, la Chine et l'Allemagne. De même le Ghana a comme principaux fournisseurs, la Chine, le Nigeria, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud.

Bibliographie

- BCEAO (2002, a) « Evaluation de la mise en oeuvre du dispositif de gestion monétaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest et réflexions pour un renforcement de son efficacité », mimeo, BCEAO, Direction du Crédit, Dakar, Février 2002.
- BENASSY-QUERE A., COUPET M. (2005) « On the Adequacy of Monetary Arrangements in Sub-Saharan Africa », *World Economy*, 28 (3), 2005, PP. 349-373.
- CLAVERANNE B. (2005) « La Zone Franc : au-delà de la monnaie », *Economica*, Paris, 2005, 236p.
- HIBOU B. (1995) « La politique économique de la France en zone franc », *Politique africaine*, n°58, juin 1995, Karthala, Paris, pp.25-40
- HIBOU B. (1996) « L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure », Karthala, Paris, 1996, 334p.
- HOUSSA R. (2008) « Monetary Union in West Africa and Asymmetric Shocks : A Dynamic Structural Factor Model Approach », *Journal of Development Economics*, 85 (1-2), PP. 319-347.
- HUGON P. (1999) « La Zone Franc à l'heure de l'Euro », Karthala, Paris, 1999, 300p.

² Le Yuan chinois est ancré au Dollar.

Commerce informel en Afrique de l'Ouest : enjeux et limites

SOULE BIO GOURA*

Plus que l'officiel, le formel ou l'enregistré, le commerce informel est une activité aussi ancienne que l'économie informelle qui constitue la principale source d'emplois en Afrique.

Le commerce informel transfrontalier, qui constitue une composante essentielle de l'économie ouest africaine tire ses fondements des multiples fragmentations monétaires, commerciales et fiscales induites par les disparités de politiques économiques des différents Etats de la région.

Bien que son ampleur soit mal connue, le commerce informel constitue une activité, aux effets ambivalents sur les économies nationales et régionale. Il est considéré à la fois comme un phénomène déstructurant des économies, mais aussi comme une soupape de sécurité pour de nombreux marginalisés des régimes économiques en vigueur au niveau de chaque pays et de la région.

Cette ambivalence des fonctions du commerce informel transfrontalier soulève le problème de son avenir dans les économies nationales, au moment où la région s'est engagée dans de multiples réformes structurelles pour faire émerger un marché régional intégré, éliminé de nombreuses distorsions.

Caractéristiques et déterminants du commerce transfrontalier informel en Afrique de l'Ouest

Caractéristiques

La comptabilité nationale, qui assimile le commerce informel transfrontalier à une composante de l'économie informelle, distingue :

- Les flux souterrains résultant de l'activité d'entreprises le plus souvent enregistrées, mais qui contournent un dispositif légal pour

* Chargé de programme à LARES, Cotonou.

¹ Dans certains postes frontaliers, les douaniers procèdent parfois à un dédouanement forfaitaire.

échapper au contrôle.

- Les flux informels dérivant du commerce de proximité aux frontières.
- Les flux illicites correspondant au trafic transfrontalier des produits interdits de transactions ou faisant l'objet d'une réglementation stricte (monopole public, ou embargo).

La contrebande qui caractérise les transactions transfrontalières informelles est soit active, c'est-à-dire, bénéficiant de la complicité des agents de contrôle, soit passive, exploitant les failles des politiques économiques et commerciales des Etats.

Les facteurs déterminants du commerce informel

Les disparités de politiques économiques, monétaires, commerciales et fiscales entre les Etats constituent le principal déterminant des échanges informels transfrontaliers.

- Les difficultés de règlement des échanges officiels, du fait de l'absence d'une chambre de compensation, font prospérer un marché parallèle qui permet de passage entre les neuf monnaies en circulation dans la région.
- Les différences de niveau de protection des marchés nationaux induisent des disparités de prix à la consommation des produits, situation qui engendre des transactions d'opportunité, voire opportunistes : commerce de contrebande ou de réexportation.

A ces deux facteurs qui constituent les déterminants essentiels du commerce informel transfrontalier s'ajoutent quatre autres non moins importants : la porosité des frontières héritées de la colonisation, les affinités socio-culturelles des populations se trouvant de part et d'autre des lignes de partage, Le désintérêt relatif des services de douanes, parfois à court d'effectifs suffisants entraînant un sous enregistrement chronique des flux¹, les défaillances des administrations, qui incitent les opérateurs à opérer dans

l'informel, dès lors que les prébendes qu'ils paient aux agents publics sont inférieures au cumul des autres taxes qui leur sont exigées.

Une esquisse d'estimation de l'ampleur du commerce

L'estimation des volumes et de la valeur du commerce transfrontalier informel pose des problèmes méthodologiques. La quasi-totalité des analystes estiment, importants la valeur et le volume des échanges transfrontaliers informels. Selon les calculs faits par ADJOVI et al, 2008, à partir des statistiques de la BECEAO, « le commerce non enregistré ressortirait à 11,3% sur la période 1996-2000 ». La même étude souligne que « l'importance de ce commerce varie selon les pays. La part du commerce non enregistré dans les exportations totales varie entre 1,7% (pour le Mali) et 92% (pour le Bénin)... ».

De toute évidence l'intensité et l'importance du commerce informel transfrontalier semblent être inversement proportionnelles au degré d'harmonisation des politiques économiques et fiscales des Etats contigus.

Au Bénin par exemple, de 10% en 1998, la part de marché national conquise par les importations non enregistrées de produits pétroliers nigériens est passée à 73 % en 2004. Cette part demeure encore importante de nos jours et avoisine les 50%. En contrepartie de ces importations illicites le Bénin réexporte vers le Nigeria de nombreux produits fortement taxés par la Fédération. Les réexportations portent sur entre 300 000 et 500 000 tonnes de riz, et plus de 100 000 véhicules d'occasion par an, etc.

Selon les résultats d'une étude commanditée par le Ministère des Finances du Niger en 1999, « le Nigeria se révèle le premier partenaire commercial du Niger avec 36,64% des exportations et 38,39% des importations en 1993 et 1998. ». Ce

suite à la page 12

Commerce informel en Afrique de l'Ouest :
enjeux et limites

suite de la page 11

commerce connaît un niveau élevé de fraude : 15% dans les exportations, 79% dans les importations, 123% dans le transit ».

Limites et Portée du commerce informel en Afrique de l'Ouest

Pour de nombreux analystes, le commerce transfrontalier informel constitue une activité déstructurant des tissus économiques des pays qui y sont impliqués. Il constitue une activité de détournement des politiques de leurs objectifs initiaux, livre une concurrence déloyale aux entreprises installées légalement, et contribue à les asphyxier.

Selon le patronat ivoirien, la fraude représenterait en 2006 et 2007, près de 95% du marché ivoirien des textiles et aurait occasionné la perte de 3 500 emplois ; la perte de 40% du volume et du chiffre d'affaire de SITAB, 100 emplois de perdus et 10 milliards de perte de recettes pour l'Etat ; 20 à 30 % du chiffre d'affaires du secteur de la meunerie ; 17 milliards de perte de recettes pour l'Etat en ce qui concerne le secteur des oléagineux. Dans le cas du Bénin, les évaluations de pertes de recettes liées au seul trafic des produits pétroliers se chiffraient à près de 22 milliards de Francs CFA en 2004.

Le commerce informel transfrontalier est également porteur de germes de déstabilisation sociale des zones frontalières où il est très développé sur plusieurs plans dont deux méritent d'être soulignés : (i) l'insécurité, du fait du trafic des armes légères, de la prévalence des grandes pandémies.

Cependant le commerce informel est aussi sources de dynamiques qui contribuent au développement des différents pays :

- Il participe à l'aménagement du territoire en favorisant l'émergence des pôles de développement transfrontaliers, qui connaissent une urbanisation accélérée. Ces pôles à cheval sur deux ou trois pays sont qualifiés de « périphéries nationales », fonctionnent comme des Espaces de Développement

Partagés au point d'être assimilé à une sorte « d'une intégration par le bas ou par les peuples, par opposition aux processus d'intégration conduits par les pouvoirs publics et qui peinent à produire des résultats à la hauteur des attentes des populations.

- Il constitue un facteur de sociabilité en favorisant la naissance et l'épanouissement de nombreux réseaux parfois transétatiques, cimentés parfois par l'appartenance à une même religion, souvent l'Islam.
- Le commerce informel transfrontalier contribue à la résolution de deux problèmes majeurs auxquels sont confrontés les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes sans emplois, voir des handicapés: la pauvreté et le chômage :

- (Soulé, 1994) et (Afouda et al 2007), ont pu montrer que le trafic illicite des produits pétroliers entre le Nigeria et le Bénin occupent plus de 10 000 personnes, pour l'essentiel constituées de jeunes, des femmes et des handicapés.

- les revenus tirés par les acteurs sont sans commune mesure avec le salaire minimum interprofessionnel garanti SMIG. Il représentait en 2005, l'équivalent du triple du SMIG pour les trafiquants des produits pétroliers et le double pour les détaillants pour une large part constituée de femmes.

Une enquête réalisée en 2008 sur le commerce informel transfrontalier des femmes au Libéria par l'UNIFEM a montré que « le bénéfice moyen hebdomadaire généré par ces transactions est de 972 dollars libérien pour les femmes contre 834 dollars pour les hommes ».

Les enjeux futurs du commerce informel en Afrique de l'Ouest

Le commerce informel transfrontalier se nourrit de l'incomplétude et des défaillances des politiques publiques, tant au niveau des pays que des Communautés Economiques

Régionales (UEMOA et CEDEAO) qui ont en charge la construction de l'intégration régionale.

La création d'un marché commun dont la première étape consistera en la mise en place de l'Union douanière, accompagnée d'une harmonisation des politiques fiscales internes et des politiques de subvention devraient contribuer à réduire le champ d'emprise du commerce informel transfrontalier. La mise en place du tarif extérieur commun devrait contribuer à ruiner certains pans entiers du commerce informel transfrontalier, notamment le commerce de réexportation qui porte sur une gamme importante de produits actuellement.

Il est peu probable que la conclusion de l'Accord de Partenariat Economique entre l'UE et L'AO ait un impact direct sur le commerce informel transfrontalier. En effet la conclusion de cet accord doit être précédée de la mise en œuvre de l'union douanière, dont le tarif extérieur commun aura déjà contribué à résorber les distorsions et les disparités de politiques fiscales, véritables causes du commerce informel transfrontalier. Par contre, la situation est encore peu claire avec les nouveaux partenaires commerciaux de la région, notamment la Chine et l'Inde, les pays du Sud Est asiatiques en général. Le développement du commerce avec ces nouveaux partenaires s'accompagne de nouvelles pratiques anormales qui alimentent le commerce informel transfrontalier. Des acteurs régionaux utilisent les unités de fabrication de ces partenaires pour contrefaire de nombreux produits frappés du sceau des entreprises de la région. Ces produits sont débarqués dans de nombreux ports et ensuite « réexportés » vers les voisins comme des produits originaires de la région.

L'avenir du commerce informel transfrontalier dépend moins des mesures de répression que déploient les appareils publics, que de la mise en place de profondes réformes des régimes économiques pour les adapter au contexte du milieu et de l'aboutissement des efforts de convergence des politiques macro-économiques en cours au niveau de la CEDEAO.

Le soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique : une vision partagée

par Lodewijk BRIET*

Motivée par sa propre expérience des cinquante dernières années, l'Union européenne (UE) soutient depuis longtemps l'intégration régionale dans le monde entier, notamment dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), où les initiatives en faveur de l'intégration régionale ont connu une extension continue, tant sur le fond que sur la forme. Si l'expérience de l'UE reste un point de référence pour les initiatives d'intégration régionale au sein des ACP et d'autres régions, l'UE n'encourage pas, dans ce domaine, une approche unique et identique pour tous.

En ce qui concerne les pays ACP, l'UE apporte ainsi un soutien adapté aux priorités, au rythme, et aux méthodes identifiées par les pays de la région conformément à leur propre agenda en matière d'intégration.

L'UE et ses partenaires ACP ont mutuellement reconnu les bénéfices politiques et économiques de l'intégration régionale, qui est l'un des objectifs généraux de l'Accord de

partenariat de Cotonou de l'an 2000¹ (article 1). Dans le contexte africain, le lancement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001 et la naissance de l'Union africaine (UA) en 2002 confirment clairement que l'intégration régionale est perçue comme un moteur essentiel du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

L'UE soutient le NEPAD depuis sa création et attache de l'importance à un nombre de ses principes et objectifs.

La Stratégie commune Afrique-UE de 2007 intègre également notre vision commune de l'intégration régionale ; cette Stratégie reconnaît et encourage le rôle essentiel des Communautés économiques régionales en tant que blocs fondateurs pour une intégration continentale plus large à plus long terme.

En outre, « l'intégration régionale, le développement du commerce et des infrastructures » constituent l'un des huit partenariats stratégiques Afrique-UE définis dans le Plan d'action 2008-2010².

Le soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique - cadre politique

Compte tenu des éléments énoncés précédemment, la Commission européenne a rédigé une communication sur l'« Intégration régionale pour le développement des pays ACP »³, approuvée par le Conseil en novembre 2008. La communication adopte une définition large de l'intégration régionale, reflétée dans les cinq axes prioritaires pour le soutien de l'UE, à savoir :

- *Créer des marchés régionaux intégrés* grâce à la mise en œuvre efficace des engagements régionaux existants dans le domaine de l'échange des biens et l'intégration

du secteur des services, des investissements et des normes réglementaires ;

- *Faciliter le développement des entreprises* en améliorant l'environnement réglementaire, en renforçant les capacités de production et en mobilisant le capital ;
- *Connecter les réseaux d'infrastructures régionaux* en mettant l'accent sur l'introduction des « chaînons manquants » entre les réseaux routiers, énergétiques et de télécommunications ;
- *Renforcer les institutions régionales*, notamment afin de promouvoir la gouvernance régionale et la coopération pour la paix et la stabilité, et d'améliorer les capacités institutionnelles au niveau national en vue de mettre en œuvre les politiques régionales ;
- *Développer les politiques régionales pour le développement durable*, notamment concernant la sécurité alimentaire, la gestion commune des ressources naturelles et la cohésion sociale.

Les progrès continus dans ces cinq domaines devraient permettre de promouvoir la stabilité politique et la prospérité économique en Afrique, mais aussi de renforcer les capacités des régions africaines à faire face aux défis communs et à fournir les biens publics trans-frontaliers.

La communication souligne également que le soutien de l'UE à l'intégration régionale doit suivre le principe d'appropriation mis en avant par l'Accord de Cotonou. Aussi, l'UE respecte les choix et décisions de ses partenaires africains concernant les objectifs, le rythme et les méthodes de leur processus d'intégration.

L'appropriation consiste ainsi pour les pays africains à définir et mettre en

suite à la page 14

* Lodewijk Briet est le chef de la Délégation de l'Union européenne en Afrique du Sud.

1 Accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou, Bénin, le 23 juin 2000, JO [2000] L317/3.

2 Tous les documents relatifs à la Stratégie commune Afrique-UE sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/development/geographical/regions/countries/euafica_fr.cfm.

3 Communication de la Commission au Conseil (et al.), « Intégration régionale pour le développement des pays ACP » COM 2008) 604 final/2, Bruxelles 6 octobre 2008, disponible sur : http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionare/as/trade/regional_integration_fr.cfm.

Le soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique...

suite de la page 13

œuvre leurs propres programmes d'intégration régionale.

Le soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique - instruments

La communication de la Commission identifie trois instruments principaux du soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique : le dialogue politique, la politique commerciale et l'aide financière.

Comme convenu dans l'Accord de Cotonou (article 37), l'un des principaux outils commerciaux visant à soutenir l'intégration régionale est l'Accord de partenariat économique (APE).

En Afrique, les APE sont actuellement négociés avec cinq régions : l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique orientale et australe, la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté de développement d'Afrique australe. Ces accords visent donc à renforcer les initiatives d'intégration régionale

existantes en Afrique et à contribuer à faciliter l'intégration progressive des pays africains dans l'économie mondiale.

Les APE cherchent notamment à encourager la mise en œuvre efficace des engagements régionaux existants en matière de commerce de biens, à étendre le commerce régional des services et à promouvoir les investissements entre les régions africaines et avec l'UE.

Les APE ont également pour objet d'encourager les régions africaines à définir des positions communes et à développer des règles régionales sur les questions commerciales⁴.

Concernant l'aide financière, le 10^{ème} Fonds européen de développement (FED) constitue l'un des principaux instruments du soutien de l'UE à l'intégration régionale en Afrique, complété par l'Instrument de coopération au développement pour l'Afrique du Sud, et par l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, pour plusieurs pays d'Afrique du Nord.

Le financement (initialement) alloué à l'intégration commerciale et régionale a été considérablement accru sous le 10^{ème} FED, et est distribué à travers les programmes indicatifs régionaux (env. 457 millions d'euros) et nationaux (env. 400 millions d'euros) sur la base des objectifs définis conjointement dans les documents de stratégie pays et de stratégie régionale⁵.

De plus, dans le cadre de sa « Stratégie de l'aide pour le commerce », l'UE a financé plus d'un milliard d'euros de projets de facilitation du commerce dans les pays en développement entre 2006 et 2008, et a promis d'accroître cette aide en 2010⁶.

Les infrastructures sont un domaine où les « coûts de la non-intégration » sont particulièrement importants en Afrique, où le manque de réseaux d'infrastructures efficaces au niveau régional et continental entraîne des temps de transports extrêmement longs et des coûts élevés, ce qui

entrave clairement le commerce, l'investissement et le développement économique.

À titre d'exemple, selon une étude, présentée lors du Sommet du NEPAD sur les transports en novembre 2009, le temps d'attente moyen dans les principaux ports du continent (Dar es Salaam et Mombasa) est de 23-26 jours, comparé à 3-5 jours dans les autres ports importants du monde, tandis que les coûts de transport moyens sont 2 à 3 fois supérieurs en Afrique que dans d'autres régions du monde, y compris qu'au Brésil et en Chine⁷.

En réponse, et en accord avec le Partenariat Afrique-UE pour les infrastructures, lancé en 2007, l'UE consacre un montant important au développement des infrastructures en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe.

Une partie importante du financement du partenariat provient du 10^{ème} FED, et est complétée par le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, un outil innovant combinant les ressources allouées par l'UE, les capacités de prêts des institutions financières européennes (notamment la Banque européenne d'investissement) en partenariat avec la Banque africaine de développement.

Environ 4,5 milliards d'euros en dons devraient être octroyés pour le développement des infrastructures en Afrique pour la période 2008-2013⁸.

Conclusion

L'intégration régionale est un moteur essentiel de la stabilité politique, du développement durable et de l'éradication de la pauvreté ; elle constitue à ce titre un objectif général guidant l'action de l'Union européenne en matière de politique commerciale, d'aide financière et de dialogue politique.

L'UE est, et restera, une fervente supportrice de l'intégration régionale en Afrique, fondée sur une approche partenariale telle que définie par l'Accord de Cotonou et la Stratégie commune Afrique-UE.

4 De plus amples informations concernant les négociations des APE sont disponibles sur : <http://ec.europa.eu/trade/wider-agenda/development/economic-partnerships/>.

5 De plus amples informations concernant le 10^{ème} FED sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/development/how/source-funding/edf_fr.cfm

6 De plus amples informations concernant la « Stratégie de l'aide pour le commerce » de l'UE sont disponibles sur : <http://ec.europa.eu/trade/wider-agenda/development/aid-for-trade/#>

7 Agence internationale de coopération du Japon, "The Research on the Cross-Border Transport Infrastructure : Phase 3 – Final Report", mars 2009, disponible sur : http://www.jica.go.jp/english/operations/thematic_issues/transportation/pdf/research_cross-border01.pdf.

8 De plus amples informations concernant le Partenariat Afrique-UE pour les infrastructures sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/development/policies/9interventionareas/infrastructure_fr.cfm

OMC/ Doha : **Les négociations n'ont pas suffisamment avancé** **pour provoquer une rencontre des ministres ;** **la revue de mars ne concernera que les hauts fonctionnaires**

A la fin de la dernière conférence ministérielle qui s'est tenue fin novembre début décembre 2009 à Genève, les ministres avaient envisagé de procéder à une revue du cycle de Doha au mois de mars 2010. Cette revue devrait permettre de mesurer la possibilité d'une conclusion durant l'année 2010.

Les négociateurs au niveau de l'OMC avaient donc la lourde tâche de faire des propositions suffisamment pertinentes pour que les Etats puissent s'y retrouver.

Il s'y ajoute que, les ministres du commerce de beaucoup de pays engagés dans ce cycle ont réaffirmé, en marge du sommet de Davos qui s'est tenu les 27 – 31 janvier 2010, leur volonté de conclure le cycle. Une volonté qui se traduit par la levée des obstacles au bouclage des négociations commerciales d'une part et d'autre part en ne créant aucune nouvelle barrière commerciale. Ce qui pourrait épargner le monde commercial tout retour au protectionnisme.

Il fallait donc reprendre les négociations pour qu'une fois la revue entamée, les délégations puissent sentir que les choses ont bougé entre temps.

Ainsi, l'essentiel des groupes de travail avaient repris leurs discussions.

C'est à cet effet que les négociations sur l'agriculture ont été reprises, toujours sous la conduite du président l'Ambassadeur de la Nouvelle-Zélande M. David Walker. Et il avait annoncé au tout début de l'année que d'intenses négociations seront menées en février et mars 2010.

L'année 2010 est donc très importante, et l'Ambassadeur, l'a rappelé en déclarant que « l'année en cours, qui fait suite à la Conférence ministérielle que nous avons tenue à la fin de l'an dernier, et conformément aux souhaits

formulés expressément par les Ministres à cette occasion, revêt, bien sûr, une très grande importance parce que, pour réaliser l'objectif fixé par les Ministres, nous devons achever nos travaux cette année. J'espère bien que tout le monde est prêt et déterminé à participer dans cet esprit aux travaux du groupe. »

Au cours des premières rencontres de cette année 2010, notamment les sessions des 21 et 22 janvier 2010, les délégations se sont concentrées sur les travaux techniques avant d'envisager des questions plus fondamentales dans les discussions qui ont suivi ces sessions.

Les soutiens internes **en question**

Durant les sessions des 21 et 22 janvier, l'Australie et le Canada avaient présenté des exposés sur le soutien interne et les États-Unis sur l'accès aux marchés. La République de Corée, l'Argentine et l'Uruguay ont aussi présenté de nouveaux documents sur ces questions très techniques. Il faut rappeler que les soutiens internes constituent l'un des principaux domaines visés par les négociations sur l'agriculture à côté de la concurrence à l'exportation (subventions à l'exportation et questions connexes), et de l'accès aux marchés.

Le comité s'est aussi intéressé au processus de vérification de certaines données de base ainsi qu'aux flexibilités pour les petites économies vulnérables.

En ce qui concerne les modalités, le Président a tenu des consultations sur les travaux techniques menés sur le MSS et la simplification tarifaire.

A l'instar du comité sur l'agriculture, les autres comités se sont réunis. Mais, aucun d'entre eux n'a connu de résultats satisfaisants. C'est le cas de l'AMNA et des services.

Amna

Depuis la semaine de l'AMNA du 7 décembre, les discussions n'ont cessé. Une légère avancée a été notée sur la clarification de certaines questions concernant les textes sur les obstacles non tarifaires (ONT) en cours d'examen. Les travaux sur ce point sont ciblés et détaillés.

Services

Au sujet des services, le Président a tenu une réunion "enchilada" avec les hauts fonctionnaires, au cours de laquelle il y a eu un engagement réel sur un certain nombre de questions touchant les services.

Concernant la réglementation intérieure, les négociations fondées sur des textes continuent, avec l'achèvement d'un examen détaillé des chapitres du texte du Président, notamment l'examen d'une nouvelle proposition présentée par plusieurs Membres.

Pendant la deuxième quinzaine de janvier, la Session extraordinaire devrait être convoquée en réunion informelle ouverte afin d'examiner un projet de propositions attendu sur un texte de dérogation concernant la mise en œuvre des modalités pour les PMA.

Bien d'autres questions ont été discutées.

La revue du cycle ne se fera **qu'avec les fonctionnaires**

Après quelques jours de consultations des hauts fonctionnaires, le directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, n'a surpris personne lorsqu'il a annoncé, à la fin du salon vert, que la réunion « consacrée au bilan » que l'on attendait avec beaucoup d'impatience à la fin mars, devra se dérouler au niveau des hauts fonctionnaires au lieu de celui des ministres.

suite à la page 16

OMC/ Doha : Les négociations n'ont pas suffisamment avancé ...

suite de la page 15

Les ministres ne seront donc pas convoqués pour cette revue. Qu'est ce qui pourrait en être la cause.

Les hauts fonctionnaires de l'ancien G-7, en l'occurrence l'Australie, le Brésil, la Chine, l'UE, le Japon, l'Inde et les États-Unis, ont rencontré le directeur général, M. Pascal Lamy, afin d'examiner l'état d'avancement du Cycle de Doha et ce qui doit être fait pour le remettre sur les rails.

Michael Punke, qui remplacera vraisemblablement Peter Allgeier comme ambassadeur des États-Unis auprès de l'OMC, mais qui attend encore que le Sénat américain approuve sa nomination, était également présent en qualité d'observateur.

On apprend de sources qui ont assisté à la réunion que plusieurs membres n'ont pas caché leur frustration envers le manque d'engagement politique à l'égard des négociations.

On a rapporté que les ambassadeurs des pays en développement émergents, en l'occurrence le Brésil, la Chine et l'Inde, ont demandé un processus en deux étapes qui impliquera en premier les ministres du Commerce afin qu'ils s'attaquent aux questions en suspens restantes pendant la réunion consacrée au bilan provisoirement prévue pour la fin mars, avant de céder la scène aux chefs d'État et de gouvernement afin qu'ils abordent le Cycle de Doha lors du Sommet du G-20 qui se déroulera à Toronto les 26 et 27 juin.

Lors du Salon vert convoqué le 18 février, les membres sont convenus avec M. Lamy qu'à cette étape, il est préférable de renoncer à faire venir les ministres à Genève pour la réunion consacrée au bilan de la fin mars (29 mars-2 avril).

Au lieu de cela, la réunion se tiendra, comme on l'avait prévu, au niveau des hauts fonctionnaires, qui reviendront à Genève une semaine avant la deuxième RHF prévue (du 22 au 26 mars).

La décision, bien qu'elle ne soit pas surprenante, a été prise après que les hauts fonctionnaires eurent admis que l'on n'avait pas réalisé suffisamment de progrès jusqu'à présent sur le plan des questions techniques restantes.

Les membres ont déclaré que c'est aux États-Unis qu'il faut reprocher ce changement de plan « soudain », faisant allusion à la pression permanente qu'exercent les États-Unis pour que des pourparlers bilatéraux se tiennent entre les pays, afin de trouver une convergence sur certaines questions.

Ceci étant dit, on tient de certaines sources que pour la première fois depuis que les pourparlers se sont effondrés, en juillet 2008, les États-Unis sont disposés à se montrer flexibles et à faire des concessions supplémentaires si les pays en développement (Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud) acceptent de leur accorder davantage d'accès aux marchés.

L'Australie et d'autres pays ont laissé entendre qu'ils n'excluaient pas une implication possible des ministres à une étape plus tardive, afin de sauver la perspective de conclure le Cycle en 2010.

Un tel événement pourrait se dérouler dans un mois ou deux, après la réunion consacrée au bilan de mars, dès que l'on enregistrera enfin des progrès à Genève.

Cependant, la plupart des observateurs pensent qu'une réunion des ministres, plusieurs jours avant le Sommet du G-20 des 26 et 27 juin ou en marge de celui-ci, est une cible plus probable.

Plus d'ouverture pour plus de croissance

La conclusion du cycle de Doha pourrait être, selon certains observateurs une solution à la crise économique et financière. Cette conclusion pourrait déboucher sur une plus grande ouverture du commerce.

C'est le souhait essentiel du Directeur

Général de l'OMC Pascal Lamy, parce que cela pourrait être un « rempart contre un protectionnisme effréné ». Il a, dans un discours prononcé le 24 février 2010, devant l'European Policy Centre à Bruxelles, estimé que « la zone de libre-échange permet aux pays qui en font partie de tirer profit des gains d'efficacité résultant de l'ouverture du commerce et générés par l'avantage comparatif, les économies d'échelle, la concurrence accrue, l'accès à différents intrants intermédiaires et l'affectation intrasectorielle des ressources.

En outre, l'UE constituant une forme d'intégration encore plus approfondie, qui autorise la libre circulation des facteurs de production entre ses États membres, les ajustements s'en trouveront facilités en cas de choc économique asymétrique dans un pays ».

La conclusion qu'il en tire c'est que tout le monde doit travailler pour que « le commerce reste ouvert » ce qui passera par la conclusion du Cycle de Doha, qui serait un accord qui « offrirait de nouvelles possibilités commerciales, grâce à la réduction des obstacles tarifaires et des subventions internes » mais aussi à la réduction des coûts fixes des échanges commerciaux.

Ce même avis est partagé par la ministre suisse de l'Économie, Doris Leuthard, qui déclarait en marge du sommet de Davos 2010 que « l'ouverture des marchés est la meilleure chose à faire pour combattre la crise ».

Mais il faudrait que cette ouverture puisse être encadrée, et Lamy pense qu'« il est évident que l'ouverture des marchés risque d'exposer des pays et leurs populations à une plus grande volatilité. Mais la réponse ne saurait résider dans le refus de l'ouverture.

Elle doit être de s'assurer que l'ouverture des marchés est encadrée par des règles internationales et par des politiques nationales et internationales, comme l'Aide pour le commerce, qui atténuent les effets défavorables éventuels pendant la période de transition.

ADPIC : En plus des questions traditionnellement négociées, les membres se penchent sur le fonctionnement de la décision du 30 Août 2003

Les membres du comité ADPIC, réunis le 2 mars 2010, se sont interrogés sur le fonctionnement du système prévu au paragraphe 6 sur la propriété intellectuelle et la santé.

Rappelons qu'avec le paragraphe 6 de la décision de l'OMC du 30 août 2003, les membres ont la possibilité d'accéder aux médicaments à des coûts réduits. Ils avaient ainsi pris la décision historique visant la dérogation de deux dispositions de licence inscrites dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Ces dernières empêchaient l'exportation de médicaments génériques et d'instruments médicaux aux pays en développement qui sont aux prises avec des problèmes de santé publique. La décision d'août 2003 permet, aux pays membres de l'OMC capables de fabriquer des produits pharmaceutiques, de délivrer des licences pour la fabrication et l'exportation de versions génériques de médicaments et d'instruments médicaux brevetés aux pays en développement qui ne sont pas dotés des installations pour en assurer eux-mêmes la production. Après quelques années, les Membres de l'OMC se demandent aujourd'hui si cette décision fonctionne correctement. La question qui se pose, et elle se pose même en dehors des instances de l'OMC, est celle de savoir s'il y'a une amélioration de l'accès aux médicaments. La décision de 2003 était destinée à donner un coup de main à des nations sans une industrie pharmaceutique nationale, qui pourrait avoir des besoins de santé publique et auront besoin de médicament breveté et inabordables.

Même si des opinions divergentes avaient été exprimées au sein du Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), les Membres étaient convenus qu'il fallait observer des expériences réelles pour évaluer le système. En tout état de cause on

observe que depuis sa mise en place, un Seul Etat à savoir le Rwanda a utilisé cette décision. Le Rwanda qui par une décision d'appel d'offres international, a choisi le fabricant torontois de médicaments génériques Apotex, pour l'achat d'un médicament anti – sida générique en combinaison à dose fixe, par l'entremise de la loi canadienne de 2004 sur les licences obligatoires pour l'exportation de produits pharmaceutiques brevetés vers des pays en développement qui sont admissibles. Le dernier obstacle majeur au premier recours au « Régime canadien d'accès aux médicaments » est donc surmonté ; et il s'agit de la première application, à l'échelle mondiale, de la Décision du 30 août 2003 du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Pascal Lamy annonçait, il y'a un peu plus d'un an, exactement le 9 décembre 2008 lors de la 11^{ème} Conférence annuelle de l'Alliance internationale de l'industrie du médicament générique, que l'accès aux médicaments avait été « amélioré grâce à une forte baisse des prix, un renforcement du financement international, une reconnaissance accrue de la nécessité de trouver un équilibre à l'intérieur du système de la propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation, par plusieurs Membres de l'OMC, de certaines des flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC ». Il faisait certainement allusion à ce paragraphe 6 de l'amendement ADPIC. Mais, des voix s'étaient élevées pour critiquer la lourdeur et de la complexité de ce mécanisme qui, selon certains observateurs, ne fonctionne pas correctement. Cela avait poussé les Membres de l'OMC à prendre la décision de réexaminer ce système périodiquement. Mais ce réexamen oppose certains pays du Nord et du Sud. Un groupe de pays en développement conduit par le Brésil accompagné par l'Équateur, l'Inde et le Pakistan et le groupe africain avaient dénoncé cette sous utilisation de la décision de 2003 lors de la réunion du Conseil des

ADPIC des 27-28 Octobre 2009. Et cela laisse voir une difficulté de mise en oeuvre. L'absence d'utilisation de la décision indique clairement selon certains représentant qu'il ya des problèmes. A cet effet, ils ont demandé un examen de cette décision afin de trouver les moyens de résoudre ces problèmes.

Selon Lamy, toujours lors de son discours du 9 janvier 2008, ce fonctionnement au ralenti « est peut être lié au fait que le recours au système prévu au paragraphe 6 se limite à des circonstances spécifiques bien définies, ce qui réduit au minimum la charge imposée aux utilisateurs potentiels qui disposent de ressources administratives moins importantes ». Aujourd'hui, il y'a une divergence profonde entre ceux qui proposent le réexamen de cette décision et certaines grandes puissance comme les Etats-Unis, qui estiment que l'exemple de l'Entente Canada / Rwanda indique que le système est utilisable et fonctionne bien.

En conclusion, certains proposent que l'on s'oriente vers d'autres solutions. Lamy estimait que « ce système est loin d'être la seule solution aux problèmes rencontrés dans le secteur de la santé publique. Mais cela ne veut pas dire que nous devrions croire aveuglément en son succès. Comme tout Accord de l'OMC, le système prévu au paragraphe 6 devrait faire l'objet d'un réexamen périodique et il faudrait tirer des enseignements de ces évaluations de façon que l'OMC puisse continuer à œuvrer pour que ce système fonctionne et ainsi apporter sa contribution, parmi d'autres, à l'amélioration de l'accès aux médicaments ».

Les questions traditionnellement négociées n'avancent que très peu

En plus de la question sur la décision de 2003 ; le Conseil a également examiné lors de ces dernières

suite à la page 22

APE : Appels et arguments pour une suspension des négociations

La mobilisation autour des Accords de Partenariat Economique se poursuit aussi bien en Afrique que dans les autres parties du monde. Une délégation du parlement français, à la suite d'une mission d'enquête avaient déclaré que ces accords que projetaient de signer l'UE et les ACP ne pouvaient pas répondre aux objectifs de développement de ces derniers. En effet dans un rapport d'information fait pas la commission des affaires européennes de l'assemblée nationale française sur les accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, présenté par MM. Hervé GAYMARD et Jean-Claude FRUTEAU, il a été relevé l'échec des négociations. Les présentateurs ont identifiés les causes principales de ces échecs qui sont :

- 1 - la mauvaise appréciation de la commission européenne des attentes des ACP. Cela s'était traduit par une intransigeance sur le calendrier et l'organisation des négociations, une approche libérale sans concession et un décalage entre le discours sur le développement et la réalité des engagements européens.
- 2 - une mauvaise préparation des pays ACP ne pouvant ainsi faire face d'une part à un partenaire beaucoup plus solide sur tous les plans, financière, commerciale, mais surtout sur le plan de l'intégration et d'autre part à des tarifs douaniers inégalement protecteurs sans compter une configuration géographique et économique complexe.

C'est eu égard, à ces défaillances dans le processus des négociations APE, que la commission des affaires internationales de l'Assemblée nationale française demande dans sa résolution à la « Commission européenne d'entretenir un climat de dialogue et de respect mutuel dans le

cadre du processus de négociation afin de signer des accords de partenariat de développement économique et commercial et d'accorder aux négociateurs ACP suffisamment de temps pour leur permettre d'évaluer les points litigieux et de ne pas leur imposer de négociations sur les « sujets de Singapour » (marchés publics, investissement et services). Elle a demandé aussi à la commission d'« utilisation de toutes les flexibilités permises dans le cadre de l'OMC pour accroître le niveau d'asymétrie des accords tant en ce qui concerne le taux de libéralisation que les périodes de transition et, d'autre part, à l'inclusion des clauses les plus favorables des accords intérimaires et de garanties pour la protection des secteurs sensibles (clauses d'industrie naissante et de sauvegarde) ainsi que d'une clause de rendez vous.

A la suite de ces parlementaires européens, c'est au tour de l'ancien directeur général adjoint de l'OMC et ancien conseiller spécial du président de la Commission de la CEDEAO sur les négociations commerciales, le Dr Ablassé OUEDRAOGO, de dénoncer ces accords et de proposer leur suspension. Dans une interview donné au magazine Jeune Afrique, il a listé un certains nombre de raisons qui font qu'aujourd'hui, la signature des APE est plus qu'impertinente. En l'état actuel des propositions, les APE, ne pourraient, à n'en point en douter, atteindre deux de ses objectifs principaux qui sont la réduction de la pauvreté au niveau de tous les pays ACP et d'aider ces pays à s'intégrer progressive dans l'économie mondiale tout en stimulant l'intégration régionale. Malgré les échecs qui ont jalonné les 7 années de discussions, l'Europe tente actuellement d'imposer ces accords par la force, au détriment du dialogue.

Le Dr Ablassé estime que si ces accords sont finalisés dans leur forme actuelle, ils priveraient, les pays ACP

d'instruments de politique essentiels à leur développement. À l'opposé des objectifs initiaux, ils auraient pour effet de compromettre l'intégration régionale, en aggravant la pauvreté et en empêchant les pays de diversifier leurs productions et de s'affranchir de la dépendance vis-à-vis des produits de base.

Baucoup d'acteurs de ces négociations, dont la société civile ont longtemps attiré l'attention sur l'état de non préparation des différentes régions ACP et sur les préalables à respecter avant de signer des accords qui vont forcément aller plus loin que les accords de l'OMC. L'essentiel de ces propos ont été repris par Dr Ablassé qui décline 5 raisons fondamentale pour ne pas signer ces accords :

- La prudence des grands pays devrait servir de ligne de conduite aux pays ACP, qui paient également un lourd tribut à la crise. Les Européens ne peuvent plus affecter les ressources appropriées au renforcement des capacités de production des économies des pays ACP pour les rendre compétitives.
- L'obligation de se donner le temps nécessaire
- La division au sein du groupe ACP
- Le processus d'intégration régionale en Afrique est loin d'être achevé.

La désintégration des différentes régions et une faiblesse du commerce intra communautaire, argument de taille pour suspendre les négociations

L'intégration fait partie des objectifs principaux des APE. Mais en l'état actuel des choses, cette intégration souffre beaucoup de ces APE. Dans certaines régions ACP surtout en Afrique les Accords Intérimaires qui y ont été négocié, paraphé puis signé

suite à la page 23

Sommet des chefs d'État de la CEDEAO : la région s'engage pour le développement : le marché commun, l'agriculture, les APE et les infrastructures au menu des discussions du dernier sommet des chefs d'État

Les chefs d'Etat de la CEDEAO sont fortement préoccupés par la situation de la région sur le plan politique mais aussi sur le plan économique et commercial.

A la suite de leur réunion qui s'est tenue à Abuja le 16 Février 2010, ils ont fait un certain nombre de recommandations relatives au marché commun, aux APE, à la politique agricole de la CEDEAO, ECOWAP, et au développement des infrastructures.

Pour le marché commun : les chefs d'État ont exhorté la Commission de la CEDEAO à intensifier ses efforts vers l'achèvement d'un marché commun pour l'Afrique occidentale à travers, notamment, l'accélération des projets prioritaires d'intégration.

Ces projets sont entre autres des règles communes de concurrence, un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune dans les relations des Etats membres avec les pays tiers.

Toujours dans le cadre de ces projets, il faut rappeler que la CEDEAO est entrain de définir une stratégie régionale et d'importantes réformes pour assurer la mise en place des instruments de convergence macro-économique et accélérer la création d'une zone monétaire unique en 2020, ces deux ensembles constitueront un vaste marché d'environ 300 millions de consommateurs.

Des efforts sont déjà consentis dans l'harmonisation de la fiscalité indirecte portant notamment sur la Taxe sur la valeur ajoutée (Tva) et les droits d'accises dans l'espace CEDEAO.

Pour les APE, tout en saluant les efforts communautaires de la CEDEAO dans la négociation du texte

de l'accord de partenariat économique (APE), le sommet a souligné la nécessité pour l'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne (UE) de parvenir à un consensus, notamment sur la dimension développement, et sur les prélèvements communautaires au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Ces deux points ont été pendant longtemps des points de divergence entre l'UE et la CEDEAO mais actuellement ces divergences disparaissent petit à petit.

Les chefs d'Etat ont beaucoup insisté sur la dimension développement des APE, parce que le développement doit être au cœur des APE.

Ainsi, ils ont appelé l'UE à garantir la mobilisation des ressources nécessaires optimales pour financer le programme de l'APE pour le développement (PAPED).

En outre, ils attendent que l'UE présente un plan de financement de ce programme avant la conclusion de l'accord.

Les chefs d'État ont souligné l'aspect central de la dimension du développement dans les négociations et a souligné que l'engagement de l'UE à cet égard devraient être contraignants et concrets.

La politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP) a aussi été au menu des discussions. Les chefs d'État ont constaté la signature du pacte régional qui a fait de l'ECOWAP un cadre de référence unique pour toutes les interventions et la coordination de l'assistance dans le secteur agricole.

Afin de consolider ce cadre de partenariat pour la mise en œuvre effective de l'ECOWAP, ils ont exhorté

la Commission de la CEDEAO d'accélérer la mise en place du Fonds régional et le fonctionnement du mécanisme institutionnel proposé à cet effet.

De même, ils ont encouragé les Etats membres d'achever les tables rondes nationales respectives et à engager le processus pour la préparation de leurs investissements dans le cadre des plans opérationnels.

Une autre question de préoccupations des chefs d'Etat a été les infrastructures.

En effet, il est constaté que l'intégration ne peut se faire que les infrastructures existent et sont de qualité.

Ainsi, les chefs d'Etat ont encouragé la mise en œuvre du Fonds de financement et de développement pour le transport et l'énergie dans la région et ont approuvé les recommandations formulées dans le rapport présenté par le président Laurent Gbagbo de la Côte d'Ivoire qui a été désigné par ses collègues Chefs d'Etat comme superviseur dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

Ils ont aussi exprimé toute leur satisfaction au lancement des activités de la compagnie régionale ASKY.

À cette fin, les chefs d'Etat de la CEDEAO ont exhorté les États Membres à faciliter la délivrance des certificats techniques nécessaires pour les compagnies aériennes dans la région pour assurer de meilleurs services aériens entre les capitales des États membres, conformément à la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation du transport aérien.

L'Afrique et les BIC, de compagnons idéologiques à partenaires commerciaux

La première décennie du XXI^{ème} siècle a connu d'importantes mutations. Outre la prise de conscience des sérieux effets que pourraient engendrer les changements climatiques sur les faibles économies, il a aussi été question des dérapages du système capitaliste et de la gestion des ressources naturelles et énergétiques. Depuis l'an 2000, le monde tangué dans des eaux troubles secouées par les différentes crises énergétique, alimentaire et financière. Cependant, il est une autre secousse qui se ressent sur le plan géopolitique, au regard de l'émergence de nouveaux acteurs, anciens membres dudit Tiers Monde qui, depuis une décennie, s'imposent sur la scène internationale.

Le 31 Décembre 2009, la Chine, le pays de Mao, seul survivant du communisme, devient membre de l'OMC, chantre du capitalisme. Et depuis, la Chine est sur toutes les scènes. Certes, les pays dits en développement avaient commencé à revendiquer un système commercial beaucoup plus égalitaire ainsi qu'une meilleure place dans les grandes instances internationales à l'image de Seattle 1999, mais la présence de ce nouveau géant qui rejoint les rangs est une aubaine supplémentaire, leur permettant ainsi un appui de poids dans leurs revendications. En formant le groupe des trois (Inde, Brésil, Chine) les tractations au sein de l'OMC relatives aux subventions agricoles, notamment dans le domaine du coton ainsi que les mesures de sauvegarde sécuritaire, aboutissent à un stand-by les négociations depuis juillet 2008. Et malgré le désir de parvenir à un accord en 2010, il reste un long chemin à parcourir.

Le G8 regroupe depuis 1998, avec l'adhésion de la Russie, les huit puissances économiques du monde. En 2007, le groupe comprenait environ 13% de la population mondiale et 58% du PIB mondial. Depuis une dizaine d'années, les pays émergents revendiquent une plus grande visibilité et représentativité dans ce Forum. Une

revendication qui semble légitime, puisque en prenant comme critère de sélection, le taux de croissance des pays, les quatre pays émergents que sont la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud sont de loin devant les membres du G8. Et en se référant au PIB, la Chine est la troisième puissance mondiale derrière les Etats-Unis, le Japon et devant l'Allemagne et la France. Cette légitimité prend de plus en plus forme puisque depuis quelques années ces pays sont invités à assister aux rencontres du G8. Cependant il semble fort probable que l'on se tourne vers une plus grande reconnaissance du G20, qui depuis la crise financière, a gagné en termes de crédibilité, puisque le groupe est dorénavant le forum économique chargé de la gestion des crises financières, ce depuis la dernière rencontre de Pittsburgh en Septembre 2009. Mais encore, les revendications sont de même ordre au sein des Nations Unies, où les pays émergents (Brésil, Inde, Afrique du Sud mais aussi Japon et Allemagne) briguent un siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies. Cependant cette quête sera un peu plus difficile compte tenu du veto chinois dans les dossiers indiens et japonais.

Mais la présence de ces pays couvre des domaines plus larges. Outre l'aspect commercial et géopolitique, les changements climatiques, sont aussi un terrain dans lequel sont impliqués ces pays. Le protocole de Kyoto, entré en vigueur en 2005, se donnait pour objectif une baisse des émissions de gaz à effet de serres de l'ordre de ceux de 1990. Après plusieurs années de tractation quant à la signature des Etats-Unis et de ses alliés (Canada, Japon), les débats ont tourné vers les pays émergents, qui, formant un bloc, ont émis un refus de signer un accord de réduction des émissions, mettant en avant leur droit au développement économique, et donc de polluer. Le protocole de Kyoto prend fin en 2012, et compte tenu de l'urgence de trouver un consensus d'ici là, la Conférence des Parties COP 15

de Copenhague apparaissait comme la chance d'arriver à un accord entre les pays développés, les pays émergents et les pays en développement. Après une quinzaine de jours d'après négociations, les parties ont abouti à une promesse de trois pages d'engagement à réduire les émissions et d'aider financièrement les pays pauvres à s'adapter et lutter contre les impacts des changements climatiques. Là aussi, la Chine a tenu à camper sur sa décision jusqu'au bout.

Dans ce contexte, quelle place pour l'Afrique ? Outre l'explosion des échanges commerciaux entre les pays du Sud, qui sont de l'ordre de 2000 milliards en 2006 [Données CNUCED XII], les pays émergents apparaissent comme de nouveaux investisseurs (10% des IDE Chinois en 2006 étaient en Afrique), de nouveaux partenaires commerciaux (la Chine est le troisième partenaire de l'Afrique après les Etats-Unis et l'Europe avec 102.8 milliards de dollars d'échanges) mais aussi des donateurs. Sur le plan diplomatique, les rencontres se multiplient avec le dernier sommet Chine-Afrique (FOCAC 4) qui s'est tenu à Charm El Cheik les 8 et 9 Novembre 2009, et le Sommet Inde-Afrique qui s'est déroulé à New Delhi en Avril 2008. La Chine est aussi un grand supporter de l'Afrique dans son ambition d'accéder à plus de reconnaissance au sein des grandes instances internationales, notamment au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

L'Afrique entretient des relations avec ces pays qui datent, en ce qui concerne l'Inde et la Chine, depuis la Conférence de Bandung de 1955. L'Inde nouvellement indépendante et la Chine Communiste se voyaient en frères de l'Afrique, continent en pleine revendication indépendantiste, contre « l'Impérialisme Occidental ». Quant au Brésil, il est la deuxième nation Noire après le Nigeria et entretient des relations avec l'Afrique qui datent de la période esclavagiste. Ce qui change, aujourd'hui est le contexte géopolitique et la force avec laquelle

ces pays, au parcours atypique, ont su s'imposer et défier les croyances établies des traditionnelles relations Nord-Sud. Et les enjeux pour l'Afrique sont conséquents. Cette présence croissante des pays émergents en Afrique a réussi à attirer un nouvel intérêt des puissances traditionnelles que sont les Etats-Unis et l'Europe, ce qui permet au continent d'avoir un plus grand choix de partenariat mais aussi un poids plus important dans les tractations avec les pays développés. Mais aussi avoir le support de ces géants dans les instances internationales permet au continent d'avoir plus d'assurance dans ses revendications pour une meilleure visibilité et reconnaissance.

De plus, les projets de coopération dans les domaines agricoles, sanitaires et éducatifs permettent au continent de renouveler ses ambitions de développement et ainsi atteindre ses objectifs.

Cependant, ce nouveau partenariat pourrait causer quelques heurts. Ces pays sont de plus en plus prisés par les pays développés et des partenariats s'établissent à l'image de l'ASEM (Asia-Europe Meeting) mais aussi des récentes visites de la Chef de la diplomatie Américaine et du Président Américain en Chine, avec la crainte que ces partenariats puissent être un moyen pour ces pays développés de mieux revenir en Afrique. Il apparaît aussi dans le Groupe 3 de l'OMC ainsi que de la position de la Chine lors de la COP 15, que ces pays soient dans une stratégie de défense de leurs intérêts et de leurs positions, qui parfois auraient des conséquences nuisibles pour le continent Africain.

Par exemple, dans le cadre du changement climatique, l'Afrique produit moins de 4% des émissions de gaz à effet de serre, et pourtant demeure le continent qui en est le plus vulnérable.

La Chine, en refusant un accord, fragilise le continent davantage. D'autres points sensibles demeurent tel que la question du textile et la disparition croissante des industries textiles devant l'invasion des

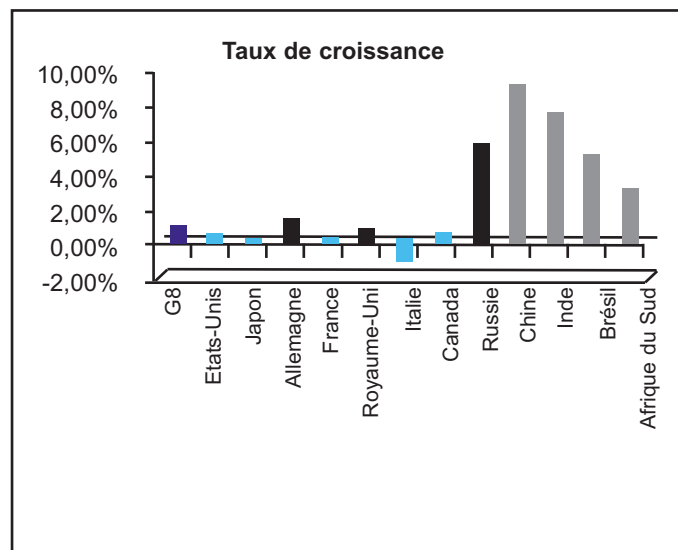
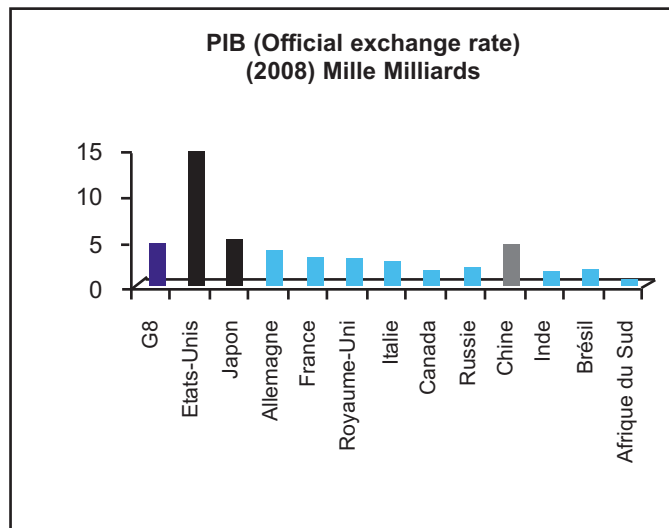
vêtements made in China. En outre, la Chine aussi a une place de plus en plus prépondérante au sein de l'Asie, avec la signature récente d'un Accord Commercial Régional avec l'ASEAN, mais aussi entretient d'étroites relations avec l'Amérique Latine. Ces interconnexions auront un impact collatéral dans les liens entretenus avec l'Afrique en termes de marché.

En tout état de cause, la présence des pays émergents en Afrique aura un ou plusieurs impacts sur le continent.

Compte tenu des enjeux qui apparaîtront en termes d'opportunités et de risques, Enda, dans son programme « Mondialisation, Nouveaux acteurs émergents et Commerce Sud-Sud » se donne pour objectif de suivre l'évolution de ces relations ainsi que de leurs impacts socio-économiques et inaugure une rubrique qui lui sera dédiée dans Passerelles. Cette rubrique tentera d'analyser les événements et leurs effets sur l'Afrique.

Note de synthèse : Enda

L'Evolution des BICS comparée au G8



La politique commerciale, l'union douanière et le renforcement du marché régional ...

suite de la page 5

notamment les produits agricoles et ceux de l'agro-industrie. Ce débat est nécessaire, s'il en est, pour apprécier l'opportunité d'introduire des ajustements dans la mise en œuvre du TEC. Il permet en outre de bien cerner les mesures complémentaires d'accompagnement à prendre en compte ainsi que les produits à reclasser au sein des différentes catégories. Les critères à privilégier dans ce travail de reclassification devraient être : i) la compatibilité avec les politiques sectorielles (ECOWAP par ex) ; ii) de la dimension régionale ; iii) de la nécessiter de maintenir la progressivité des taux. La dimension régionale pouvant être comprise comme la recherche d'une cohérence d'ensemble et non une simple compilation de listes nationales.

Installation d'une monnaie unique dans l'espace CEDEAO ...

suite de la page 10

JEUNE AFRIQUE (2006) « *La Zone Franc croule sous l'argent* », par Samir Gharbi, n°2384, du 17 au 23 septembre 2006, P.69.

MASSON P. PATTILLO C. (2001) « *Monetary Union in West Africa (ECOWAS)* », *IMF Occasional Papers 204*, International Monetary Fund.

MASSON P. PATTILLO C. (2002) « *Monetary Union in West Africa: an Agency of Restraint for Fiscal Policies?* », *Journal of African Economies*, 11 (3), PP.387-412.

MUNDELL R.A. (1973) « *Uncommon Arguments for Common Currencies* », in H. Johnson and A. K. Swoboda « *The Economics of Common Currencies* », Allen and Unwin, 1973.

MUNDELL R.A. (2001) « *Capitaux mondiaux, zones monétaires et développement économique* », *Revue d'Economie du Développement*, N°1-2, juin 2001, PP. 261-274.

N'GUESSAN T. (1996) « *Gouvernance et politique monétaire : à qui profitent les banques centrales de la Zone Franc ?* », L'Harmattan,

collection « bibliothèque du développement », Paris, 1996, 208 p.

NUBUKPO K. (2002) « *L'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'inflation et la croissance dans l'UMOA* », *Notes d'Information et Statistiques*, Série « Etudes et Recherches », n°526, BCEAO, Dakar, juin 2002, 32p. (Disponible à l'adresse électronique <http://www.bceao.int/internet/bcweb.nsf/files/er30.pdf>)

NUBUKPO K., KEITA M.S. (2006) « *Prix mondiaux, prix au producteur et avenir de la filière coton au Mali* », *Cahiers Agricultures*, Vol.15, n°1, janvier-février 2006, pp.35-41.

OUEDRAOGO O. (2003) « *Une monnaie unique pour toute l'Afrique de l'Ouest ? Le dossier économique* », Karthala, Collection « Economie et Développement », Paris, 2003, 174P.

TAPSOBA S.J.A. (2009) « *Union monétaire en Afrique de l'Ouest : Quelles réponses à l'hétérogénéité des chocs ?* » *Etudes et Documents E 2009. 12*, CERDI, avril 2009, 34P.

ADPIC : En plus des questions traditionnellement négociées ...

suite de la page 17

sessions, des questions liées aux brevets et à la biodiversité, suite à un document présenté par la Bolivie. Il a examiné divers aspects de la coopération technique et été informé des dernières mesures prises pour améliorer la façon dont les renseignements sur la propriété intellectuelle circulent parmi les Membres. Le Conseil s'est aussi intéressé aux deux questions qui sont les plus saillantes dans les négociations dans ce domaine, à savoir la relation entre les ADPIC et la CDB et l'extension de la protection des indications géographiques prévue à l'article 23. Les membres examinaient l'approche contractuelle de la gestion de l'accès et du partage des avantages, par opposition à l'utilisation d'un mécanisme de divulgation dans le cadre du système des brevets. Une discussion a ensuite eu lieu sur les questions

transfrontières relatives à la surveillance et au contrôle de l'exécution des obligations en matière d'accès et de partage des avantages dans les juridictions étrangères. Les délégations ont également examiné les coûts et les avantages éventuels d'une obligation de divulgation; leurs points de vue divergent sur la question de savoir si cela nécessiterait des ressources ou une formation supplémentaire de la part des offices des brevets et sur l'incidence qui en résulterait pour les déposants de demandes de brevets. À propos de la manière de gérer les travaux de l'OMC sur les questions relatives aux ressources génétiques, par rapport aux travaux menés parallèlement par le Comité intergouvernemental de l'OMPI et la CDB sur un régime multilatéral, les délégués ont eu des échanges de vues sur l'interaction entre ces processus, les questions de chronologie qui se posaient et des aspects techniques comme la définition des principaux termes.

L'examen de l'extension des indications géographiques a porté sur la différence entre la protection des IG au titre des articles 22 et 23, l'importance du problème soulevé par les partisans de l'extension, les effets que celle-ci pourrait avoir sur le marché, en particulier dans les pays tiers et la portée de l'extension proposée, y compris l'application continue des exceptions prévues à l'article 24 de l'Accord sur les ADPIC. Le dernier examen a porté sur la question de savoir si l'expérience acquise précédemment dans le domaine des vins et des spiritueux qui bénéficient d'une meilleure protection pouvait permettre de mieux comprendre ce que seraient les effets probables d'une extension de cette protection à tous les produits.

Des préoccupations particulières ont été exprimées au sujet de l'effet de l'extension sur les marchés des pays tiers et, en particulier, même si un producteur existant pouvait continuer à utiliser un terme sur un marché national, la question de savoir dans quelle mesure les possibilités d'exportation existantes seraient restreintes en raison de l'extension des indications géographiques.

*APE : Appels et arguments pour une suspension des négociations...
suite de la page 18*

ont porté des coups durs aux dynamiques d'intégration régionale. S'appuyant sur des niveaux de développement inégaux, certains pays ont signé des accords dits intérimaires avec la Commission Européenne. C'est le cas en Afrique de l'Ouest avec les accords signés par la Côte d'Ivoire et le Ghana, en Afrique centrale avec l'accord par le Cameroun. Récemment, Le Kenya s'est inscrit sur cette logique en envisageant de rompre les rangs avec ses partenaires d'Afrique orientale et de signer un cadre pour de nouveaux pactes commerciaux et économiques avec l'Europe, en invoquant sa position désavantagée s'il s'abstenait de le faire. « Nous avons suffisamment patienté et il est peut-être temps de réagir et de signer le cadre. Si les choses tournent mal, d'autres pays de la région bénéficient d'une position de repli étant donné le dispositif 'tout sauf les armes' (TSA) », a déclaré un haut fonctionnaire du ministère du commerce à Nairobi au Business Daily. Il se trouve aujourd'hui que tous les États membres de la Communauté de l'Afrique orientale (AEC) font partie du groupe des PMA à l'exception du Kenya - ce qui explique l'agitation croissante du Kenya suite à une récente attaque de Bruxelles à propos de négociations interminables. Des statistiques ont montré que l'absence de signature de l'accord-cadre exigé par l'UE se traduirait par une perte de recettes pour le Kenya estimée à Sh100 millions étant donné que les conditions commerciales avec l'Europe seraient modifiées et que les conditions d'accès au marché deviendraient moins attrayantes en raison du système généralisé de préférences (SGP). Certains des produits clés que le Kenya exportait vers l'UE sans payer de droits de douane seraient alors soumis à des droits variant entre 8,5 et 15,7 pour cent.

Ces cas de la CEDEAO avec la Côte d'Ivoire et le Ghana, de la CEMAC avec le Cameroun, et de l'AEC avec le Kenya sont illustratifs à plus d'un titre de la situation difficile dans laquelle se trouve l'intégration en Afrique face à ces APE. A cela, il faut ajouter la marginalisation des marchés locaux.

En effet, les échanges intra communautaires, comme celles inter communautaires n'ont pas connu un meilleur sort avec les APE. Déjà très faible, les échanges intra communautaires sont de plus en plus relégués au second plan au profil du commerce avec le reste du monde notamment l'UE.

Cette situation de l'intégration, et l'orientation des négociations qui est aujourd'hui non-conforme aux attentes et aux objectifs des ACP, particulièrement des pays africains, commandent que l'on suspende les négociations afin de permettre aux pays africains de mieux préparer et de donner un contenu solide à la notion de développement. Ce combat que mènent les sociétés civiles du Sud comme du Nord, a fini d'étendre ses tentacules dans les parlements africains et européens, et embrasse les intellectuels africains et les administrations et les organes d'intégration.

Source: Jeune Afrique ; Bilaterals.org. Synthèse ENDA.

PASSERELLES

entre le commerce et le développement durable

BRIDGES/PASSERELLES/PUENTES/PONTES

visent à fournir des informations et des analyses sur les relations entre le commerce et le développement durable afin de favoriser la participation d'un nombre croissant d'acteurs dans les débats internationaux. ICTSD et ses partenaires remercient la John D. et Catherine T. MacArthur Foundation pour l'appui qu'elle fournit à la publication de Passerelles et de Puentes.

PASSERELLES entre le commerce et le développement durable est publiée tous les deux mois par ENDA Tiers-Monde et ICTSD.

Responsable de publication : Taoufik Ben Abdallah
Rédaction : Cheikh Tidiane Dièye, Bathie Ciss
et El Hadj Abdourahmane Diouf

Montage : Noma Camara
Diffusion : Mamadou Dahirou Bâ
Adresse : B.P. 6879 Dakar-Etoile, Sénégal
Tél : (221) 33821.70.37 - Fax : (221) 33823.57.54
E-mail : syspro2@enda.sn - Web : <http://www.enda.sn>

BRIDGES Between Trade and Sustainable development est publié mensuellement par le Centre international pour le commerce et le développement durable.

Directeur Exécutif : Ricardo Meléndez-Ortiz
Editrice : Anja Halle
Tél : (41-22) 917-8492 - Fax : (41-22) 917-8093
E-mail : ictsd@ictsd.ch - Web : <http://www.ictsd.org>

PUENTES Entre el Comercio y el Desarrollo Sostenible, est publiée tous les deux mois pour Centro de Internacional de Política Económica de l'Université Nationale de Costa Rica et ICTSD.

Coordinateurs : Carlos Murillo, Eduardo Escobedo
Tél : (506) 263 4550 - Fax : (506) 263 4540
E-mail : puentes@ictsd.ch

Les opinions exprimées dans les articles signés de PASSERELLES, BRIDGES, PUENTES et PONTES sont celles de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles d'ENDA, d'ICTSD et de la Fundación Futuro Latinoamericano. Des extraits de ces articles peuvent être utilisés dans un but non commercial à condition d'en citer l'origine et les auteurs.

PASSERELLES synthèse Bi-Mensuelle

Co-publication : ENDA - Tiers Monde

Publication électronique mensuelle sur les questions de commerce et développement durable d'importance particulière à l'Afrique.

Rédacteurs : El Hadji Diouf, Cheikh Tidiane Dièye et Bathie Ciss

Pour vous abonner à la revue Passerelles ou au bulletin électronique Passerelles synthèse Bi-Mensuelle sur le commerce et le développement, envoyez un courrier électronique à : syspro2@enda.sn ou à passerelles@ictsd.ch. Dans le corps du texte écrivez, inscription à Passerelles. La revue et le bulletin électronique sont aussi disponibles sur le site internet de ICTSD (www.ictsd.org/africodev).

Publications

Alfredo Suarez ; Intégration régionale : Evolution d'un concept. L'intégration régionale est une thématique centrale dans l'économie mondiale contemporaine. Effective tant sur le plan financier que productif et technologique, elle présente désormais des groupements de pays n'ayant pas le même niveau de développement. Renouvelant les problématiques de réflexion de cette régionalisation de la mondialisation, cet ouvrage présente les évolutions de la pensée économique en matière d'intégration régionale, ainsi que les particularités et défis futurs de cette dernière. Il s'appuie pour cela sur de nombreux exemples concrets. Unique ouvrage récent sur le sujet, ce manuel est un outil de réflexion et de travail essentiel s'adressant plus particulièrement aux étudiants en géographie, économie, sciences politiques et commerce international, ainsi qu'aux candidats aux concours de la fonction publique. Edition : Hachette Supérieur Collection : Les Fondamentaux 158 pages - Parution : 08/2009

CNUCED, Rapport 2009 sur les pays les moins avancés. Il présente un bilan de la situation économique des 49 « pays les moins avancés », dont la grande majorité se situe en Afrique sub-saharienne. D'après le *Rapport 2009 sur les pays les moins avancés*, la crise économique mondiale devrait avoir, dans les pays les moins avancés (PMA), des conséquences telles qu'il ne sera plus possible « de faire comme avant ». www.unctad.org

CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2009 : Sociétés transnationales, production agricole et développement. Ce rapport sur l'investissement dans le monde est le dix-neuvième (19^{ième}) de cette série. Cette publication en langue anglaise, consacrée dans sa nouvelle édition à l'étude du développement des IDE et des STN, a pour thème central « Sociétés transnationales, production agricole et développement ». Au total, une étude exhaustive et enrichissante pour améliorer la compréhension d'enjeux essentiels à l'échelle mondiale. www.unctad.org

FAO, Situation des marchés de produits agricoles 2009, (La). Flambée des prix et crise alimentaire : expériences et enseignement. Cette édition de La situation des marchés des produits agricoles examine la nature et les motifs de cette flambée des prix sur les marchés internationaux entre juin 2006 et juin 2008 ainsi que les enseignements (notamment en matière de politiques) qui peuvent en être tirés. Le rapport étudie dans quelle mesure les nouvelles « explications » permettent de comprendre l'inflation soudaine des prix des denrées alimentaires et le rôle des contraintes traditionnelles des marchés. www.fao.org

FAO, L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde en 2009. Il présente les dernières statistiques sur la sous-alimentation à l'échelle mondiale, parvenant à la conclusion que des problèmes structurels de sous-investissement ont empêché de progresser vers l'accomplissement de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et du premier des Objectifs du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la faim. www.fao.org

Jean-Philippe Pierron, Penser le développement durable. Notre culture fait retour sur sa situation historique, avec une rare intensité. Elle y découvre une répartition très inégale des richesses à l'échelle planétaire intrinsèquement liée à une dégradation de la biosphère. L'intensité des débats qui animent les enjeux du développement durable le manifeste. En effet, il ambitionne de répliquer à la globalisation technicienne et à la mondialisation économique. Il promeut une humanisation sociale et politique des biens communs mondiaux, permettant aux hommes, conscients d'être solidaires de tous les vivants, d'habiter la terre durablement. Editeur : Ellipses Collection : Penser 240 pages - Parution : 12/2009.

OMC, Rapport sur le commerce mondial 2009 ; Les engagements en matière de politique commerciale et les mesures contingentes ; Le Rapport porte essentiellement sur certaines mesures contingentes auxquelles les Membres de l'OMC peuvent recourir lors de l'importation et de l'exportation de marchandises. Il traite des sauvegardes, des mesures antidumping et des droits compensateurs. Le Rapport examine aussi plusieurs autres mécanismes de flexibilité dont disposent les Membres, tels que la renégociation d'engagements tarifaires, les taxes à l'exportation et le relèvement des droits de douane jusqu'au niveau maximal que chacun a négocié – désigné sous le nom de consolidations tarifaires. www.wto.org

OMC, Les règles régionales dans le système commercial mondial : Cet ouvrage présente des analyses des règles des ACR dans six domaines clés : accès aux marchés, obstacles techniques au commerce, instruments de protection contingents, investissement, services et politique de la concurrence pour des dizaines d'ACR parmi les plus importants. www.wto.org

OMC, Panorama 2009 de l'Aide pour le commerce: entretenir l'élan. Ce rapport de suivi de l'Aide pour le commerce décrit les succès remportés jusqu'à présent par l'initiative. Il passe en revue les tendances et les faits saillants et propose une analyse exhaustive de l'engagement des donateurs et des pays partenaires. En outre, il aborde la dimension régionale de l'Aide pour le commerce. Enfin, il contient des fiches documentaires qui aident à évaluer les résultats et les incidences de l'Aide pour le commerce. www.wto.org

Willem van der Geest, « Analyse de la crise mondiale » Forum du commerce international No. 2/2009. L'économiste principal de l'ITC évalue l'impact de la crise financière mondiale sur les pays en développement et suggère des réponses pour élaborer des politiques nationales et internationales.

Événements

16-17, Paris, France, La Refondation du système monétaire et financier international, évolutions réglementaires et institutionnelles, colloque organisé par le Centre de Droit International (CEDIN). www.u-paris10.fr

17 mars, OMC, Genève, Suisse, Atelier sur l'aide pour le commerce et l'agriculture.

19 mars, OMC, Genève, Suisse, Groupe de travail sur le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce.

20 mars, Cancún, Mexico, From Copenhagen to Mexico: A Climate of Change in Development Policy, Personne-ressource: Office of Civil Society. Courrier électronique: soc_civil@iadb.org. Site web: <http://events.iadb.org/calendar/eventDetail.aspx?lang=en&id=1531>

22-28 mars, Santiago de Cali, Colombia, Groupe de travail de la CDB sur l'accès et le partage des avantages (ABS GT 9), Contact: Courrier électronique: secretariat@cbd.int. Site web: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ABSWG-09>

23 mars, OMC, Genève, Suisse, Conseil du commerce des marchandises.

23-24 mars, Nations Unies, New York, Etats Unis, Dialogue de Haut niveau sur le financement du développement. Cette année, le dialogue portera sur "le consensus de Monterrey et la déclaration de Doha sur le financement du développement : l'état de mise en œuvre et travaux à prévoir". Contact : <http://www.un.org/esa/ffd/hld/HLD2010/index.htm>

23 mars, Suisse, Genève, UNECE/FAO, Atelier sur les mesures dans les marchés émergents du commerce du bois. Cet atelier portera sur les impacts économiques du commerce et mesures liées au commerce sur les marchés du bois, en tenant compte du rôle du commerce dans les marchés du bois et le lien entre la libéralisation du commerce et des défis cruciaux auxquels est confrontée la filière forêt-bois. Contact : Cedric Pene, Téléphone: 41-22-917 1286. Télécopieur: 41-22-917 0041, Courrier électronique: Cedric.pene@unece.org Site web: <http://timber.unece.org/index.php?id=270>.

24 mars, OMC, Genève, Suisse, Comité des obstacles techniques au commerce

25 mars, OMC, Genève, Suisse, Comité des règles d'origine

6-11 avril, Genève, Suisse, La transition à l'économie verte - Contributions à l'évaluation d'impact. Personne-ressource: Lili Zhao Téléphone: +1 701 297 7908 Télécopieur: +1 701 297 7917, Courrier électronique: impact@iaia.org. Site web: <http://www.iaia.org>

12-16 Avril, Nations Unies, New York, Etats-Unis, 43^{ème} session de la commission sur la population et le développement. Le thème spécial de la 43^e session de la Commission sur la population et le développement est « La santé, la morbidité, la mortalité et le développement. » Cette session examinera le rapport du Secrétaire général sur la santé, la morbidité, la mortalité et le développement, le Rapport du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, le Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la mise en œuvre du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population. Contact: Hania Zlotnik, Director, Population Division. Site web: <http://www.un.org/esa/population/cpd/cpd2010/cmm2010.htm>